Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02923/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14679-8
ISSN : 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1991.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Liza Frulla-Hébert

Juin 1991

Madame Liza Frulla-Hébert
Ministre des Affaires culturelles
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Nicole Malo

Table des matières

Faits saillants de l'année 1990-1991 et priorités d'action pour 1991-1992 9

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles 11

1. Sa mission 11

2. Les ressources 12

2.1 Les effectifs 12

2.1.1 Répartition par catégorie d'emploi et par unité administrative 12

2.1.2 Répartition par catégorie d'emploi et par sexe 12

2.1.3 Répartition par région administrative 13

2.2 Le budget 14

3. La structure 16

3.1 L'organigramme 16

3.2 Les unités administratives — mandats 16

Secteur : Milieux culturels 16

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres 16

3.2.2 Direction générale des régions 16

3.2.3 Direction générale du patrimoine 17

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux 17

3.2.4 Archives nationales du Québec 17

3.2.5 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 18

3.2.6 Centre de conservation du Québec 18

3.2.7 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux 18

Secteur : Coordination et gestion interne 18

3.2.8 Direction générale de l'administration 19

3.2.9 Direction de la recherche et de la statistique 19

3.2.10 Direction des politiques et de l'évaluation 19

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales 19

3.2.12 Direction des communications 20

3.2.13 Secrétariat du Ministère 20

3.2.14 Direction de la vérification interne 20

Partie II
Réalisations 1990-1991 21

1. Soutien et promotion des arts, des lettres et des industries culturelles 21

1.1 Les arts d'interprétation, le disque et le spectacle 21

1.2 Le cinéma 22

1.3 La formation professionnelle 22

1.4 L'aide aux artistes 23

1.5 Les arts visuels et les métiers d'art 24

1.6 Le livre, la lecture et les bibliothèques publiques 24

1.7 L'accessibilité territoriale du développement culturel — Les activités gérées dans les unités régionales 25

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine et muséologie 32

2.1 Patrimoine archéologique et architectural 32

2.2 Interprétation et muséologie 38

2.2.1 Les services de restauration d'oeuvres d'art et de biens culturels : le Centre de conservation du Québec 38

2.2.2 Les musées 38

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec 39

3. Soutien aux relations intergouvernementales 40

4. Coordination et gestion interne 41

4.1 Gestion des ressources humaines 41

4.2 Gestion des ressources matérielles 41

4.3 Gestion des ressources financières 41

4.4 Gestion des ressources informatiques 42

4.5 Gestion des activités de communication 42

Annexes 43

1. Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère 43

2. Liste des lois et règlements administrés par le Ministère 51

3. Liste des organismes gouvernementaux et des membres des conseils d'administration 55

4. Liste des adresses du Ministère 57

Faits saillants 1990-1991

L'année 1990-1991 a été importante pour le ministère des Affaires culturelles, notamment par l'expression de la volonté de proposer au gouvernement du Québec un projet de politique culturelle. Dans ce contexte, il a procédé à la création du groupe-conseil sur la politique culturelle dont le rapport sera soumis à la consultation à l'automne 1991.

Dans les domaines de la muséologie et du patrimoine, plusieurs dossiers majeurs se sont poursuivis dont, notamment, les travaux d'aménagement du Musée McCord et du Musée des religions. Les travaux d'agrandissement au Musée du Québec se sont terminés en septembre dernier et celui-ci est à nouveau ouvert au public depuis mai 1991. Les travaux de relocalisation du Musée d'art contemporain et d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal se sont également poursuivis. Par ailleurs, le Musée des Acadiens à Bonaventure et le Musée régional de Charlevoix à la Malbaie ont été inaugurés.

L'entente du ministère des Affaires culturelles et de la Ville de Québec en matière de patrimoine a été renouvelée. Elle permettra un investissement de 20 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la restauration de propriétés et l'amélioration de la connaissance historique. Le Ministère s'est également associé à la Ville de Montréal pour la réalisation du projet du Centre d'archéologie et d'histoire, situé à la Pointe-à-Callière.

Dans le secteur du patrimoine documentaire, la politique d'agrément des centres d'archives privées a été mise en application : huit centres d'archives privées ont été agréés en 1990-1991.

Dans le domaine des activités artistiques, le Ministère a poursuivi la démarche de révision déjà amorcée. Il a notamment procédé à l'évaluation de l'ensemble des organismes oeuvrant dans le secteur du théâtre. Cette opération constituera un élément déterminant dans ses prochaines interventions dans le secteur des arts de la scène.

En matière de cinéma, un projet de loi a été élaboré et déposé en mars à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise essentiellement à accroître le nombre de films et de copies de films visés en français, à réduire les délais de diffusion des versions françaises, à modifier les catégories de classement des films et à les appliquer au secteur de la vidéocassette.

En ce qui concerne la diffusion de la culture, le Ministère a participé à plusieurs projets d'équipements importants dont, notamment, ceux du Théâtre du Rideau vert et du Théâtre d'aujourd'hui, de la Salle Musique-Danse de Montréal (UQAM) et du Monument national. Les salles de spectacles de Gatineau et de Baie-Comeau et le Théâtre Palace de Granby ont également fait l'objet d'une contribution de la part du Ministère.

D'autre part, le Ministère, par l'entremise de son programme d'aide aux équipements culturels, a confirmé sa participation à dix-sept projets de bibliothèques répartis dans douze régions du Québec.

Dans le cadre de sa planification stratégique, le Ministère s'est doté d'outils et de programmes de travail pour accroître la cohérence de ses interventions et leur inscription dans les orientations déjà définies et dans le respect de sa mission. Plusieurs réflexions ont été menées à la fois au regard des secteurs d'activités et de la gestion.

Dans cette démarche, le Ministère s'est engagé, au cours de l'année 1990-1991, dans un processus majeur d'ajustement de ses services et de sa structure. Des modifications importantes ont été planifiées dans le but de situer dans de nouvelles perspectives le service à la clientèle, d'implanter un partenariat plus efficace et d'accentuer son leadership en matière culturelle.

Priorités d'action pour l'année 1991-1992

L'année 1991-1992 constituera une étape cruciale en matière culturelle. Elle sera notamment marquée par l'aboutissement de grands projets et par l'adaptation des modes d'intervention du Ministère aux réalités actuelles.

Le dépôt du rapport du groupe-conseil sur la politique culturelle fera l'objet d'une importante consultation prévue pour l'automne. Le projet de loi sur le cinéma a été déposé à l'Assemblée nationale en mars 1991.

D'autre part, deux politiques sectorielles relatives à la mémoire collective du Québec pourront être annoncées en 1991-1992. L'une, portant sur la muséologie, a déjà été soumise en consultation restreinte aux groupes intéressés, la seconde couvrira le secteur du patrimoine et sera également soumise à une consultation publique.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux archives judiciaires, le Ministère amorcera, en collaboration avec le ministère de la Justice, la mise en application du

plan d'action adopté au cours de l'exercice précédent. Le Ministère entend également réviser la portée du dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec dans le but d'y inclure des champs nouveaux qui se sont développés avec les technologies numérique et optique et de réviser les règles concernant les livres assujettis au dépôt.

Dans le secteur de l'aide aux artistes professionnels, le Ministère complétera l'évaluation déjà amorcée de ses interventions et sera en mesure de réajuster ses programmes pour l'année 1992-1993. Il en sera de même pour le programme d'aide aux associations professionnelles et aux regroupements nationaux. Il entend également réviser la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement et ses instruments de gestion afférents, de façon à les adapter à la diversité des projets architecturaux et à la réalité des usagers de ces ensembles.

Plusieurs grands projets d'équipements seront parachevés au cours du prochain exercice dont l'agrandissement du Musée du Québec qui a réouvert ses portes en mai 1991. Le Musée d'art contemporain et le Musée des beaux-arts de Montréal prendront possession de leur nouvel édifice au cours de l'année. Enfin, les aménagements intérieurs et extérieurs de la Place des arts seront complétés à l'été 1991.

Afin d'accroître son leadership, le Ministère complétera la révision de sa structure administrative et il adoptera plusieurs mesures visant à améliorer ses pratiques de gestion et le service à ses clientèles. Il offrira ainsi à ses clientèles et partenaires un guichet unique de services, il uniformisera leurs démarches en vue de l'obtention de subventions et il généralisera progressivement le recours à des ententes triennales avec les organismes afin de leur permettre une planification à plus long terme. Il continuera de soutenir des projets ponctuels. La gestion de la majorité des programmes du Ministère sera par conséquent déconcentrée dans chaque région.

Le Ministère positionnera aussi la culture dans les dynamiques de développement de Montréal et de Québec. Il mettra en place un secteur de programme qui sera chargé de maintenir à jour les connaissances dans chaque secteur et chaque discipline et de soutenir l'évolution des programmes du Ministère. Il assurera, de ce fait, le renforcement de son expertise.

De plus, le Ministère affirmera son leadership en matière culturelle à travers différentes manifestations d'importance majeure. Ainsi, il participera à la rencontre internationale des villes du patrimoine mondial reconnues par l'UNESCO. Il organise et tient en mai 1991 le colloque « Recherche, arts et culture » sous l'égide de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

Toutes ses actions s'inscrivent à la fois en continuité et en cohérence avec sa mission et en préparation à un changement de cap que suggèrent fortement les nouvelles réalités du milieu culturel et de la société québécoise.

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles

1. Sa mission

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement et le rayonnement de l'identité et du dynamisme culturels du Québec dans le domaine des arts, des lettres et du patrimoine. De façon plus particulière, ses interventions s'effectuent dans les secteurs des arts d'interprétation, du disque et du spectacle, de la formation professionnelle en arts d'interprétation et en métiers d'art, de l'aide aux artistes, des arts visuels et des métiers d'art, du livre, de la lecture et des bibliothèques. Ses interventions s'étendent également aux secteurs du patrimoine architectural, archéologique et documentaire et de la muséologie.

Pour remplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles exerce les fonctions suivantes :

— il est responsable de la conception, de la mise en application et de l'évaluation des politiques et des programmes destinés à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres sur tout le territoire du Québec ainsi que leur rayonnement à l'étranger; il est gestionnaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique;

— il est responsable de la conception, de la mise en application et de l'évaluation des politiques et des programmes favorisant la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique ainsi que la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire. À cet égard, il est aussi gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité : les Archives nationales et le Centre de conservation du Québec;

— il assiste les onze organismes gouvernementaux qui relèvent de la ministre, notamment pour l'application des décisions gouvernementales qui les concernent et les interventions impliquant des démarches auprès des organismes centraux du gouvernement;

— il coordonne et exécute des recherches, des études et des enquêtes en matière culturelle; il assure la liaison avec les autres gouvernements, ministères et organismes relativement aux dossiers qui ont des incidences sur le développement culturel du Québec.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative au 31 mars 1991

Catégorie d'emploi	Unité administrative															
	Bureau de la sous-ministre et Secrétariat du Ministère	Direction des affaires juridiques	Direction des communications	Direction de la vérification interne	Direction de la recherche et de la statistique	Direction des politiques et de l'évaluation	Direction des relations intergouvernementales	Direction générale de l'administration	Direction générale du patrimoine	Direction générale des régions	Direction générale des arts et lettres	Direction générale des relations avec les organismes gouvern.	Archives nationales	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Centre de conservation du Québec	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3															3
Cadres supérieurs	3		1	1	1	1	1	4	4	13	4	1	4	12	1	51
Cadres intermédiaires													8	1		9
Personnel professionnel	3	*	11	2	7	7	3	25	39	63	30	2	46	11	9	258
Personnel enseignant														109		109
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10	2	13	1	2	3	3	38	24	42	17	2	68	56	5	286
Ouvriers	1							2					8	1	5	17
Total	**20**	**2**	**25**	**4**	**10**	**11**	**7**	**69**	**67**	**118**	**51**	**5**	**134**	**190**	**20**	**733****
Effectifs réguliers autorisés	19,2	2	25	4	10	11	7	68	69,8	114,8	50,6	5	135	184	20	725,2
Effectifs totaux autorités	20,2	2,5	30,1	4	10,5	11	7,9	86	75,3	124,9	54,1	5	150,5	255	20,5	857,5

* Les juristes (au nombre de 4) ne sont pas comptabilisés parce qu'ils relèvent du ministère de la Justice.

** La différence entre le nombre d'E.T.C. réguliers autorisés et le nombre d'effectifs total se justifie par l'existence d'emplois à temps réduit.

2.1.2 Répartition des employés réguliers en poste par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministre adjoints	1	2	3
Cadres supérieurs	45	9	54
Cadres intermédiaires	5	4	9
Personnel professionnel	171	82	253
Personnel enseignant	63	44	107
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	62	221	283
Ouvriers	17	—	17
Total*	**364**	**362**	**726**

* La différence entre le total du tableau 2.1.1 et le total du tableau 2.1.2 s'explique par les 26 postes vacants le 31 mars 1991 et par le nombre d'employés qui occupent des emplois à temps partiel ou qui sont en congé sans solde et qui sont non comptabilisés dans les effectifs du Ministère.

2.1.3 Répartition des effectifs autorisés par région administrative

Région administrative	Effectifs			
	Milieux	ANQ	CONS.	CCQ
01 - Bas St-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	9	3	10	0
02 - Saguenay — Lac St-Jean	8,4	3	12	0
03 - Québec et Chaudière-Appalaches	280	77	70	20
04 - Mauricie — Bois-Francs	10	3	12	0
05 - Estrie	7	3	0	0
06 - Montréal	39	32	70	0
07 - Outaouais	7,6	3	14	0
08 - Abitibi-Témiscamingue	6	2	3	0
09 - Côte-Nord	6	2	0	0
10 - Nord du Québec	7(1)	0	0	0
13-14-15 - Laval, Lanaudière et Laurentides	5	0	0	0
16 - Montérégie	9	0	0	0
Total	**394**	**128**	**191**	**20**

(1) :Cette région est desservie de Québec.

2.2 Le budget

Programme 01 — Politique, gestion interne et soutien

Éléments de programme	*Budget voté 000 $*
01 Politique, gestion interne et soutien	29 954,0
Total du programme 01	**29 954,0**
% du budget du ministère	**11,52 %**

Programme 02 — Développement des milieux culturels

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Administration du développement culturel	13 627,4
02 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	4 738,3
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	11 199,0
04 Soutien aux fonctions culturelles	84 201,9
05 Service de la dette	6 918,1
Total du programme 02	**120 684,7**
% du budget du Ministère	**46,42 %**

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Archives nationales	6 510,1
02 Centre de conservation	1 102,8
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	13 416,1
Total du programme 03	**21 029,0**
% du budget du ministère	**8,09 %**

Programme 04 — Organismes-conseils et sociétés d'État

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Commission des biens culturels	366,6
02 Bibliothèque nationale du Québec	9 138,1
03 Cinéma (Institut québécois du cinéma, Régie du cinéma et Programmes d'aide au cinéma)	14 301,7
04 Musées d'État (Musée du Québec Musée de la civilisation et Musée d'art contemporain)	30 777,0
05 Place des arts de Montréal	3 710,7
06 Grand Théâtre de Québec	3 599,4
07 Société générale des industries culturelles (Fonctionnement et autres programmes d'aide	3 280,4
08 Commission de reconnaissance des associations d'artistes	654,6
09 Service de la dette	22 469,4
Total du programme	**88 297,9**
% du budget du ministère	**33,97 %**

Répartition des crédits 1990-1991 par programme (259 965,6 $) *

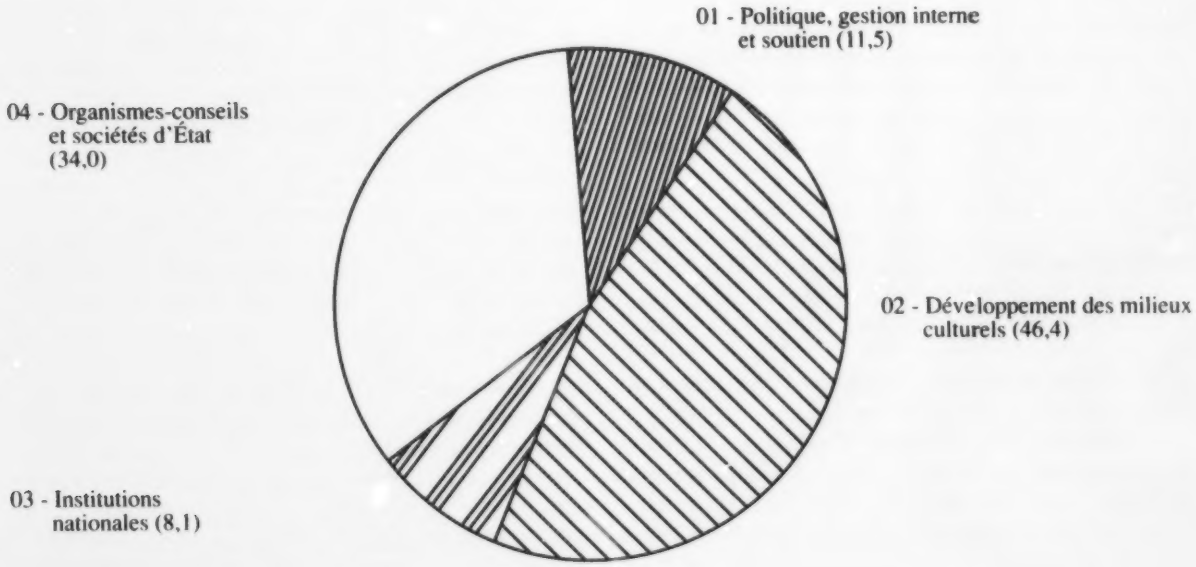

* Ce total est constitué de la façon suivante:

- Budget original 1990-1991	:	261 750,5 $
- Indexation des traitements	:	314,9 $
- Fonds de suppléance (CSST)	:	147,4 $
- Transfert de juridiction (IQRC)	:	(2 247,2) $
		259 965,6 $

3. La structure

3.1 L'organigramme

L'organigramme du Ministère est présenté aux pages 30 et 31. Le Ministère, au cours de l'exercice 1990-1991, a poursuivi les actions visant la décentralisation de ses activités. Ainsi, la Direction de la Montérégie a été mise sur pied et installée à Saint-Jean-sur-Richelieu et des équipes ont été formées pour desservir les clientèles des régions de Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Les interventions du Ministère dans les secteurs du livre et de la lecture ont été regroupées dans la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques. En mars 1991, une nouvelle structure a été annoncée et elle sera opérationnelle en juin 1991.

3.2 Les unités administratives — mandats

Secteur : Milieux culturels

Le secteur des milieux culturels a pour mandat d'assurer à la clientèle et aux partenaires du Ministère l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les domaines des arts, des lettres et des industries culturelles. Il voit à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique québécois et à assurer le développement du secteur de la muséologie.

Sous la direction de la sous-ministre adjointe aux milieux culturels, ce secteur regroupe les activités des trois directions générales suivantes :

— la Direction générale des arts et des lettres;

— la Direction générale des régions;

— la Direction générale du patrimoine.

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres

La Direction générale des arts et des lettres a comme mandat de favoriser l'essor des arts, des lettres et des industries culturelles au Québec et d'assurer leur rayonnement à l'étranger.

À cette fin, à l'intérieur des opérations centralisées du Ministère, elle planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités du secteur des arts, des lettres et des industries culturelles. Elle participe à l'établissement des orientations et des politiques et conçoit des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production, à la commercialisation et à la diffusion dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des services aux artistes, des arts visuels et des métiers d'art, des musées privés, des bibliothèques, du livre et de la lecture, de l'audiovisuel, du disque, du spectacle et des nouvelles technologies.

Elle gère les programmes centralisés d'aide financière et est responsable du suivi de l'application des lois et des règlements dans les domaines du livre, de la propriété intellectuelle, des bibliothèques et du statut de l'artiste. Elle assure le secrétariat du programme gouvernemental d'intégration des arts à l'architecture et la gestion du Secrétariat à la propriété intellectuelle.

Sur le plan structurel, elle regroupe les unités suivantes : la Direction des arts visuels, des musées et de l'intégration des arts à l'architecture, la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques, la Direction de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles et le Secrétariat à la propriété intellectuelle.

3.2.2 Direction générale des régions

La Direction générale des régions a pour mandat de favoriser l'essor des arts, des lettres, du patrimoine et des équipements culturels dans les régions administratives du Québec. En matière de patrimoine cependant, les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, de Montréal, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière sont placées sous la responsabilité de la Direction générale du patrimoine.

De façon plus particulière, la Direction générale des régions administre des programmes décentralisés d'aide financière et technique à la création, à la production et à la diffusion dans les domaines des arts d'interprétation, des arts visuels et métiers d'art et du patrimoine; elle participe à l'élaboration des politiques, des orientations et des programmes dans ces mêmes domaines.

La Direction générale des régions doit également élaborer, planifier et coordonner des orientations et des programmes relatifs aux équipements culturels pour l'ensemble des secteurs culturels et administrer des mesures d'aide financière et technique en cette matière. Enfin, la Direction générale des régions assure la liaison avec les conseils régionaux de la culture, avec l'Office de planification et de développement du Québec et avec les partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux qui interviennent dans chaque région.

Pour soutenir et coordonner les activités de l'ensemble des directions régionales, la Direction générale des régions est assistée du Secrétariat aux équipements et à la coordination.

3.2.3 Direction générale du patrimoine

Le mandat de cette direction générale est lié à l'application de la Loi sur les biens culturels (sanctionnée en 1972 et modifiée successivement en 1978 et 1986), visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois.

De façon plus précise, la Direction générale du patrimoine joue un rôle de conseiller sur toute question relative à l'application de la Loi sur les biens culturels et à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Elle assure la liaison entre le Ministère et la Commission des biens culturels.

De plus, la Direction générale du patrimoine planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine pour les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, de Montréal, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Elle fournit au besoin aux autres directions régionales l'expertise qui leur est nécessaire et coordonne les activités qui touchent l'ensemble du territoire québécois, en concertation avec la Direction générale des régions.

Dans l'application de la Loi sur les biens culturels, le Ministère partage sa responsabilité avec les municipalités. Il privilégie largement le partenariat sous toutes ses formes avec les instances et les divers intervenants du milieu : municipalités, sociétés d'histoire et de patrimoine, établissements d'enseignement, regroupements d'intérêts privés, etc. Dans cet esprit, la Direction générale du patrimoine de même que la Direction générale des régions développent et offrent une expertise et une assistance aux municipalités, aux organismes et aux individus qu'elles associent à leur mission.

Le ministère des Affaires culturelles collabore également à l'application de certaines lois et politiques relevant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux dont, notamment, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public et la Politique de gestion des terres publiques.

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux

Le secteur des institutions nationales regroupe les activités des trois institutions suivantes :

— les Archives nationales du Québec, qui ont pour mandat la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique québécois;

— le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui est chargé de l'enseignement de la musique par l'intermédiaire de sept établissements répartis sur le territoire du Québec et de l'enseignement de l'art dramatique à Montréal et à Québec;

— le Centre de conservation du Québec, qui a pour mandat la restauration et la conservation d'oeuvres d'art et d'objets du patrimoine mobilier.

3.2.4 Archives nationales du Québec

La Loi sur les archives confie aux Archives nationales du Québec le mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur des documents qui présentent un intérêt historique pour le Québec, principalement des documents émanant des ministères, des organismes publics et des tribunaux, mais aussi de documents provenant de diverses sources privées.

Les Archives nationales doivent également conseiller et soutenir les ministères et les organismes gouvernementaux dans la gestion de leurs documents administratifs. Elles procèdent à l'analyse et à l'approbation des calendriers de conservation et des listes de documents inactifs établies par les organismes, conformément à la Loi sur les archives.

Les Archives nationales du Québec reçoivent des ministères, des organismes gouvernementaux et des tribunaux les documents inactifs sélectionnés en vue de leur conservation permanente. Elles assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du gouvernement, pour la région de Québec.

De plus, les Archives nationales du Québec ont le mandat d'apporter aux administrations municipales et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux le soutien nécessaire à la conservation et à la mise en valeur de leurs archives. Elles doivent aussi s'intéresser aux archives privées des organismes et des personnes qui ont joué un rôle important dans la collectivité québécoise. À ce titre, elles sont responsables de la politique gouvernementale sur les archives privées, de l'agrément des centres d'archives privées et de la gestion des programmes d'aide financière afférents.

Enfin, les Archives nationales du Québec doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et les individus de façon à assurer la qualité de la documentation des recherches effectuées sur le Québec et la mise en valeur et la diffusion de notre histoire. Chaque année, les chercheurs effectuent environ 50 000 séances de travail dans l'un ou l'autre des neuf centres régionaux de l'institution.

3.2.5 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Créé par la Loi sur le conservatoire votée en 1942, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont sept conservatoires de musique implantés à Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières et Val d'Or et deux conservatoires d'art dramatique situés à Montréal et à Québec.

L'enseignement de la musique au Conservatoire comprend :

- la formation musicale professionnelle proprement dite, établie sur quatre cycles d'études, avec des spécialisations en interprétation instrumentale (claviers, cordes, vents, percussions et musique de chambre), en interprétation vocale (chant et opéra) ainsi qu'en composition et en écriture musicale;
- la participation aux activités pédagogiques liées à l'enseignement qui favorisent le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu, de même que l'animation culturelle sous forme d'auditions, de concerts ou d'ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'art dramatique, pour sa part, consiste en une formation professionnelle de niveau postcollégial et établie sur un cycle d'études de trois années, préparant aux métiers de comédien et de scénographe.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires se font à la Direction générale des conservatoires. Cette direction comprend une Direction de l'enseignement chargée de coordonner les programmes d'études, la gestion pédagogique et le registrariat, et un Service de l'administration duquel relève la gestion des ressources matérielles et financières de l'institution.

3.2.6 Centre de conservation du Québec

Le mandat du Centre de conservation du Québec consiste principalement à effectuer des travaux de restauration d'oeuvres d'art et de biens culturels mobiliers. C'est une institution de services qui intervient sur des oeuvres et des biens conservés et mis en valeur par ses clients.

Sa clientèle est constituée d'institutions et d'individus qui possèdent des oeuvres d'art et divers autres biens culturels mobiliers. Ce sont principalement les musées d'État, les musées privés accrédités et les propriétaires de biens classés.

L'information et la sensibilisation constituent aussi des moyens privilégiés d'intervention pour le Centre de conservation. C'est dans ce contexte qu'il intervient auprès de ses interlocuteurs en matière de conservation préventive. De même, avec l'expertise dont il dispose, le Centre de conservation du Québec fournit des avis techniques et dispense de l'aide-conseil en matière de restauration, d'élaboration de devis pour la restauration ou l'aménagement de locaux spécialisés.

Enfin, le Centre de conservation du Québec accueille des stagiaires possédant déjà une formation scolaire et participe à des activités visant le perfectionnement des restaurateurs.

3.2.7 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux

La Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux a pour mandat d'assurer la gestion des relations entre le Ministère et les organismes gouvernementaux relevant de la ministre, notamment au regard de l'application des décisions gouvernementales les concernant.

À cette fin, elle conseille les autorités du Ministère sur tous les dossiers présentés par les organismes en vue d'une décision ministérielle ou gouvernementale, elle effectue toutes les analyses pertinentes et elle assure les liaisons nécessaires avec les intervenants concernés.

Elle conseille les organismes en matière d'interprétation des lois, des règlements et des procédures gouvernementales et participe à la définition de leurs orientations et à la préparation de leurs dossiers destinés à l'approbation du gouvernement.

Elle assure également la liaison requise avec le secteur des milieux culturels de façon à soutenir la cohérence entre les orientations et les interventions des organismes de ces milieux et celles des autres organismes relevant de la ministre des Affaires culturelles.

Secteur : Coordination et gestion interne

Sous la responsabilité de la sous-ministre, ce secteur a pour mission de planifier, de coordonner et d'évaluer les politiques, les programmes et les activités du Ministère.

Plus particulièrement, il coordonne l'élaboration des orientations et des objectifs à poursuivre quant aux politiques et aux programmes et procède à leur évaluation; il effectue ou coordonne des travaux de recherches et de statistiques relatifs aux différents champs d'activités du Ministère; il coordonne la conduite des relations intergouvernementales et les travaux liés aux communications institutionnelles externes et internes et effectue les travaux de vérification interne. En matière de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, il fournit le support et l'expertise aux gestionnaires du Ministère et assure la coordination de certains dossiers de même que les relations avec les organismes centraux du gouvernement.

3.2.8 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration a pour mandat de planifier, de coordonner et d'orienter l'évolution et la mise en oeuvre de services ministériels en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informatiques en conformité et en cohérence avec les pratiques gouvernementales.

Au regard des ressources humaines, elle établit et gère les services d'expertise et de soutien relativement à la dotation des emplois, à la mobilité, au développement et à la gestion des ressources humaines du Ministère. Elle dirige le Comité consultatif ministériel en gestion des ressources humaines.

Sur le plan des ressources matérielles, la Direction générale de l'administration a pour rôle d'encadrer l'expertise ainsi que les services de support administratif et technique requis en matière d'approvisionnement et d'aménagement pour la bonne marche des activités du Ministère. Elle assure à cet égard les relations avec le ministère des Approvisionnements et Services, la Société immobilière du Québec et les services gouvernementaux de télécommunication.

En ce qui concerne la gestion des ressources financières, le rôle de la Direction générale de l'administration consiste notamment à assurer la coordination ministérielle du cycle budgétaire et à gérer les opérations budgétaires ministérielles. Elle fournit aux autorités du Ministère toute l'information de gestion requise et aux unités administratives les services d'expertise et de support adéquats. Elle coordonne les relations avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Enfin, en matière de ressources informatiques, son rôle consiste à fournir aux unités administratives du Ministère l'expertise et les services requis pour la mise au point et l'entretien des systèmes à utilisateurs multiples et de la bureautique et à gérer le Comité directeur de l'informatique du Ministère. Elle assure la relation avec le Fonds des services informatiques du gouvernement et coordonne les démarches auprès des organismes centraux.

3.2.9 Direction de la recherche et de la statistique

La Direction de la recherche et de la statistique soutient l'action du Ministère par des travaux statistiques, des analyses et des recherches. Elle met en place des cadres conceptuels et une expertise méthodologique en matière de recherche culturelle et fournit au besoin des avis à la Direction et aux unités administratives du Ministère.

La Direction concentre ses champs d'étude sur l'économie de la culture, sur l'évolution des infrastructures ainsi que des pratiques et des comportements en matière d'activités culturelles de loisirs, sur la démographie des professions du domaine culturel et sur l'analyse des principaux facteurs susceptibles d'influencer l'évolution culturelle dans les années futures.

En matière de statistiques, les données recueillies et exploitées touchent trois domaines. Le premier concerne les ressources utilisées à des fins culturelles provenant du ministère des Affaires culturelles. Le deuxième englobe l'appareil culturel, comprenant les artistes, les organismes et les industries des arts et de la culture, de même que les équipements culturels. Enfin, le troisième domaine, relatif au public des arts et à la population en général, informe sur les dépenses de consommation au titre de la culture et sur la participation du public aux activités culturelles de loisir.

3.2.10 Direction des politiques et de l'évaluation

La Direction des politiques et de l'évaluation a pour mandat d'élaborer et de coordonner les propositions d'orientations et les objectifs à poursuivre quant aux politiques du Ministère, d'assurer la tenue des consultations requises et de collaborer à la conception et à la révision des programmes.

Elle établit et met en application des plans d'évaluation des politiques et des programmes du Ministère en collaboration avec la Direction de la recherche et de la statistique et, enfin, elle assume le secrétariat de toute table de concertation constituée dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques.

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales

La Direction des relations intergouvernementales a pour mandat d'établir et de maintenir des relations intergouvernementales harmonieuses entre le Ministère et ses interlocuteurs interministériels au Québec, d'une part, et ses partenaires dans les autres provinces, au gouvernement fédéral et à l'étranger, d'autre part.

De façon plus particulière, elle coordonne la conduite des relations intergouvernementales du Ministère aux niveaux fédéral, provincial, interprovincial et international; elle coordonne également l'établissement des orientations du Ministère en cette matière. Elle travaille en étroite collaboration avec les personnes responsables des dossiers culturels dans certaines délégations du Québec à l'étranger et assure à cette fin la liaison avec les principaux interlocuteurs et partenaires intéressés.

Elle assume, en collaboration avec les interlocuteurs concernés, la cogestion des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle. Elle coordonne

la préparation ou l'accueil de missions ministérielles, sous-ministérielles ou celles de hauts fonctionnaires, de dignitaires ou de représentants de milieux culturels. Elle coordonne également la participation du Ministère aux activités des instances de la francophonie, aux conférences et aux rencontres interprovinciales et internationales.

Enfin, la Direction fournit l'expertise et le soutien requis par les unités administratives du Ministère en matière de relations culturelles avec l'étranger.

3.2.12 Direction des communications

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les politiques, les programmes et les services du Ministère.

À cette fin, elle élabore et planifie, en concertation avec les directions, le programme annuel de communication du Ministère et voit à son application. Elle conseille les directions et les autorités du Ministère sur les actions régulières et ponctuelles appropriées pour atteindre les objectifs de l'organisation.

À l'intérieur de ce mandat général, la Direction des communications intervient dans divers champs d'activité, notamment l'information, l'édition, les relations publiques, la publicité, les expositions et les communications internes.

Elle s'assure de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle du Ministère et voit à l'accueil de ses visiteurs et de ses clientèles à Québec et à Montréal. Enfin, elle collabore avec d'autres organisations et partenaires publics ou privés à la planification et à la réalisation d'activités communes en matière de communications.

3.2.13 Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère coordonne les activités nécessaires au fonctionnement du Bureau de la sous-ministre et assure la liaison entre le Cabinet de la ministre, le Bureau de la sous-ministre et les unités administratives du Ministère.

À cette fin, le Secrétariat du Ministère assume la direction des activités relatives à la gestion des documents du Bureau de la sous-ministre et du Cabinet de la ministre. Il fournit le support administratif et professionnel lié au secrétariat des réunions du Bureau des sous-ministres et du Bureau de la ministre.

Il assure le lien administratif avec le Conseil exécutif et avec le Comité permanent pour les affaires culturelles et sociales (COMPACS).

Le Secrétariat du Ministère coordonne également les activités nécessaires à la gestion de dossiers ponctuels et de dossiers horizontaux dont, notamment, l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des politiques gouvernementales au regard de la famille, de la jeunesse, de la condition féminine et des personnes handicapées, et il assure la représentation ministérielle afférente.

3.2.14 Direction de la vérification interne

La Direction de la vérification interne a pour mandat de fournir aux gestionnaires et à la direction du Ministère une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des contrôles intégrés dans toutes les activités du Ministère. À cette fin, elle effectue les vérifications requises sous les angles de la protection des ressources, de l'intégrité des informations, de la conformité, de l'efficacité, de l'économie et des fonctions de gestion. À la suite de ces vérifications, elle formule les recommandations appropriées au comité de vérification et assure le suivi de leur mise en application.

Partie II
Réalisations 1990-1991

Dans le cadre des démarches entreprises par le ministère des Affaires culturelles en vue de l'élaboration d'une politique gouvernementale en matière de culture, l'Étude sur le financement des arts réalisée par la firme Samson, Bélair/Deloitte et Touche a été déposée à l'automne 1990.

Par ailleurs, les réalisations du Ministère pour l'exercice 1990-1991 auprès de ses diverses clientèles sont présentées ci-après, regroupées sous quatre chapitres : le soutien et la promotion des arts, des lettres et des industries culturelles, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et la muséologie, le soutien aux relations inter-gouvernementales et, enfin, la coordination et la gestion interne.

1. Soutien et promotion des arts, des lettres et des industries culturelles

Le ministère des Affaires culturelles intervient auprès de ses diverses clientèles par une aide financière directe et aussi par une aide-conseil pour soutenir tous les secteurs des arts, des lettres et des industries culturelles. Il tend, à cet égard, à privilégier la conclusion d'ententes avec ses différents partenaires de façon à répondre avec cohérence et complémentarité aux besoins du milieu et aux nouvelles réalités culturelles du Québec.

La présente section fait état des principales réalisations qui caractérisent l'exercice 1990-1991 au regard des arts d'interprétation, du disque et du spectacle, de la formation professionnelle, de l'aide aux artistes, des arts visuels et métiers d'art et enfin du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques.

1.1 Les arts d'interprétation, le disque et le spectacle

Dans le contexte des mesures qu'il administre, le Ministère a commencé à mettre en application les résultats de sa réflexion à l'égard de certains secteurs culturels pour lesquels il souhaitait mieux cerner ses interventions, dont le secteur de la production théâtrale et le positionnement des produits culturels sur les marchés québécois et internationaux.

En soutien à l'ensemble du secteur de la **musique**, le Ministère a accordé des subventions totalisant 7 424 400 $. De plus, le Ministère a investi 564 800 $ dans l'organisation d'événements musicaux majeurs : le Festival international de Lanaudière, le Festival Montréal musiques actuelles 1990, le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny, le Centre de valorisation du patrimoine vivant, le Festival international de musique actuelle de Victoriaville, le Festival international de musique classique de Montréal et le Concours international de musique de Montréal. De leur côté, les associations professionnelles suivantes ont bénéficié d'une aide globale de 369 500 $: l'Association des orchestres de jeunes du Québec, l'Association des organismes musicaux du Québec, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, le Centre de musique canadienne, le Centre de valorisation du patrimoine vivant, la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs et la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec.

En ce qui a trait au **théâtre**, le Ministère a réalisé une opération visant à établir une répartition de l'aide financière sur le principe de l'équité et sur la base de l'équivalence et à élaborer des mécanismes d'ententes pluriannuelles avec les organismes concernés.

Le Ministère a également consolidé les secteurs de la production chez les compagnies majeures de théâtre et de la création en théâtre intermédiaire et jeune public. Ses interventions se sont notamment traduites par une aide financière totale de 8 114 100 $ à 91 organismes répartis dans les secteurs suivants : théâtre institutionnel, théâtre intermédiaire et enfance-jeunesse, jeune théâtre et création dramaturgique.

De plus, les compagnies de théâtre ont pu recevoir des sommes totalisant 535 058 $ pour élargir leur diffusion au Québec et à l'étranger. Par ailleurs, des subventions totalisant 395 000 $ ont été accordées pour la tenue des événements majeurs suivants : le Festival de théâtre des Amériques, la Quinzaine internationale du théâtre, le Rendez-vous international de théâtre jeune public et la Semaine mondiale des marionnettes du Québec, et 261 500 $ pour l'aide aux associations professionnelles de ce secteur, soit le Conseil québécois du théâtre, Playwright's Workshop, le Centre d'essai des auteurs dramatiques, l'Association québécoise des marionnettistes, l'Association des compagnies de théâtre et Québec drama fédération.

Dans le secteur de la **danse**, une aide financière de 2 961 100 $ a permis des interventions prioritaires de consolidation auprès des compagnies de danse

reconnues et des actions privilégiées à l'égard des autres compagnies. Des appuis financiers supplémentaires de 384 256 $ ont permis aux compagnies d'élargir leur marché de diffusion au Québec et à l'étranger et d'organiser deux événements majeurs : le Festival mondial de folklore de Drummondville et le Festival international de nouvelle danse.

Le Ministère a également soutenu le Regroupement des professionnels de la danse pour leur appui au développement de la danse et pour la poursuite de travaux, particulièrement dans le dossier du statut de l'artiste et des conditions socio-économiques des danseurs.

D'autre part, des crédits de 537 600 $ ont permis au secteur des **arts multidisciplinaires** d'évoluer de façon plus efficace tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

L'industrie du **disque** et du **spectacle** a bénéficié, pour sa part, de crédits totalisant 2 430 940 $, dont 1 679 200 $ pour la production et la promotion de disques et de spectacles québécois. Ce dernier montant a été partagé à raison de 550 000 $ pour la production, de 729 200 $ pour la promotion, de 300 000 $ pour la production de vidéoclips et de 100 000 $ pour la formation professionnelle en musique assistée par ordinateur.

Le Ministère a soutenu la tenue d'événements majeurs et de marchés de calibre national et international avec des crédits totalisant 495 000 $; il s'agit de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française, la Conférence internationale des arts de la scène, le Festival de la chanson de Granby, les Francofolies de Montréal, l'Organisme de conférence pour l'industrie du disque et de la radio et Michel Cloutier international pour Les Nuits bleues. De plus, une somme de 256 740 $ a été réservée pour le fonctionnement des associations professionnelles attachées à ce secteur : la SARDEC, l'Assocation professionnelle des auteurs compositeurs du Québec, RIDEAU et l'Association professionnelle des arts de la scène du Québec.

En ce qui a trait, de façon plus générale, au secteur de la **diffusion**, le Ministère a entrepris la réalisation du premier volet d'une étude sur la circulation du spectacle au Québec pour dresser, dans un premier temps, l'état de la situation dans ce secteur. Il a également participé activement à la Commission internationale du théâtre francophone.

Par ailleurs, le Ministère a soutenu activement la participation d'artistes ou de compagnies québécoises à des manifestations culturelles internationales (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement à l'étranger. Parmi les artistes ou ensembles bénéficiaires, mentionnons le Cirque du Soleil en Europe et aux États-Unis, de nombreuses compagnies de théâtre en Europe dont la Marmaille, Dynamo et Ubu, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'ensemble I Musici aux États-Unis. Enfin, parmi les événements importants de l'année, le Ministère a soutenu les spectacles de O'Vertigo, de Margie Gillis, de Carbone 14 et du Théâtre Repère au prestigieux Next Wave Festival de New York organisé par le Brooklyn Academy of Music.

1.2 Le cinéma

En 1990-1991, la ministre des Affaires culturelles a poursuivi sa réflexion sur la politique et la Loi sur le cinéma. Des orientations nouvelles ont été soumises à la consultation des groupes intéressés. Cette démarche a, par la suite, conduit à l'élaboration d'un projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 1991. Les modifications proposées dans ce projet visent principalement à accroître le nombre de films et de copies de films en français, à raccourcir les délais de présentation des versions françaises, à encourager l'industrie québécoise du doublage, à établir, en matière de classement, de nouvelles catégories de films et à étendre l'application du système de classement au commerce au détail de matériel vidéo et, enfin, à conserver l'accessibilité du Québec aux films d'origine étrangère.

Par ailleurs, en décembre 1990, le ministre des Finances du Québec a annoncé de nouvelles mesures fiscales visant à favoriser la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Le régime alors en vigueur a été remplacé par un nouveau programme comportant quatre volets : la création d'un crédit d'impôt à l'égard des coûts de main-d'oeuvre admissibles, l'élargissement des SPEQ aux entreprises de productions audiovisuelles, la mise en place d'un programme de financement du crédit d'impôt remboursable et la création d'un programme d'aide aux magazines et variétés.

D'autre part, des crédits de 1 335 000 $ ont été consacrés à la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique en conformité avec la politique cinématographique et avec la Loi sur le cinéma. Ces crédits versés à la Cinémathèque québécoise, instituée en vertu de la Loi sur le cinéma, permettent également d'assurer la gestion du Centre de documentation cinématographique.

1.3 La formation professionnelle

Au-delà des activités réalisées par les conservatoires de musique, des crédits de 1 236 000 $ ont été versés pour appuyer les actions du Ministère auprès de neuf organismes attachés à la formation musicale : le Centre d'art d'Orford, l'Orchestre des jeunes du Québec, l'Académie de musique du Québec, le Centre muséal CAMMAC, le Concours de musique du

Canada, l'Ensemble des petits violons, l'Orchestre symphonique des jeunes de Montréal, les Petits Chanteurs du Mont-Royal et la Société musicale le mouvement Vivaldi.

Le travail amorcé par le Ministère sur la définition de son rôle en matière de formation musicale a été complété. Différents scénarios d'intervention ont été élaborés et soumis aux partenaires gouvernementaux en prévision de décisions en 1991-1992.

Par ailleurs, en ce qui concerne les conservatoires, de nombreuses activités ont été réalisées.

Un total de 1 012 élèves se sont inscrits dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1990-1991 aux différents niveaux. De ce nombre, 61 ont passé les concours de sortie de fin d'année. Le corps enseignant est constitué de 96 professeurs réguliers et de 104 professeurs occasionnels.

Les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté environ 200 concerts. Lors de la Journée internationale de la musique, le public a pu visiter les locaux des conservatoires et y entendre plusieurs concerts et conférences. Pour la cinquième année, un orchestre formé d'élèves de tout le réseau a entrepris une tournée dans plusieurs régions du Québec grâce à la participation de Bell Canada. La Société Radio-Canada a permis la réalisation d'un enregistrement sonore de cette prestation.

Les travaux portant sur l'élaboration des programmes d'études en musique effectués par le Comité d'études musicales prévu à la Loi sur le Conservatoire se sont poursuivis. Les travaux relatifs aux programmes d'enseignements instrumentaux ont été complétés. L'implantation de ces nouveaux programmes se fera à l'automne 1992.

D'autre part, le Ministère a entrepris de se doter d'un plan d'action en vue de concrétiser la nouvelle mission du Conservatoire de musique, annoncée en mai 1989. Ce plan comprend deux volets : une politique ministérielle sur la formation musicale et l'élaboration d'une politique de soutien à la formation. Cette dernière devrait être mise en application à compter de l'automne 1991.

Les nouvelles politiques élaborées et adoptées au cours de l'année 1989-1990 ont été graduellement implantées. Ces politiques concernent l'établissement d'un plan d'effectif enseignant pour la musique, le parachèvement d'une étude organisationnelle portant notamment sur les fonctions du personnel administratif, la mise à jour et la consolidation du système informatisé de gestion pédagogique qui permettra l'intégration et l'implantation des nouveaux programmes d'études.

En ce qui concerne la formation professionnelle en art dramatique, 72 élèves se sont inscrits dans les conservatoires de Montréal et de Québec pour l'année scolaire 1990-1991.

Chacun des établissements a présenté, comme chaque année, des pièces de théâtre et des récitals de poésie faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux oeuvres de répertoire. La Journée mondiale du théâtre a été soulignée, notamment, par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures appropriées offertes au public intéressé.

Par ailleurs, l'École nationale de théâtre a bénéficié du soutien financier du Ministère pour un montant de 265 000 $.

D'autre part, la formation professionnelle en danse a été l'objet, encore cette année, d'une attention particulière. En danse moderne, un programme de formation professionnelle a été conçu par les Ateliers de danse moderne et déposé pour évaluation auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. En danse classique, l'École supérieure de danse, désignée pour promouvoir la formation professionnelle, a pu concrétiser toutes les activités prévues à la deuxième année de son plan triennal de développement. Pour appuyer ces interventions, des crédits de 1 469 500 $ ont été versés.

1.4 L'aide aux artistes

Dans le secteur de l'aide aux artistes, le Ministère a poursuivi son travail, de révision et de gestion des programmes. Des bourses totalisant 4 930 130 $ ont été accordées à plus de 800 artistes et créateurs.

Le Ministère est responsable de la gestion des Prix du Québec en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. À ce titre, il assure la sélection des lauréats du secteur culturel et la sélection des artistes pour la réalisation des médailles.

Le Ministère a également apporté son concours sous forme d'expertise au volet culturel des Jeux de la francophonie au sein du comité international chargé de ce dossier.

Par ailleurs, en littérature, l'Académie canadienne-française, pour le colloque de l'ACF, et le Festival international de poésie se sont partagé 90 000 $ et les associations professionnelles suivantes ont bénéficié de 524 675 $: l'UNEQ, l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois, l'Association des libraires du Québec, l'Association québécoise des salons du livre, le Centre d'essai des auteurs dramatiques, Communication-jeunesse, l'Association des

éditeurs du Québec, l'Association québécoise des éditeurs d'images et l'Association des créateurs et intervenants de la bande dessinée.

Enfin, le Ministère a procédé à l'évaluation des différents aspects du programme d'aide aux artistes professionnels et de ses effets. Il a également complété l'évaluation du programme d'aide aux associations professionnelles et aux regroupements nationaux.

En ce qui concerne le statut de l'artiste, à la suite du dépôt par le gouvernement fédéral d'un projet de loi sur le statut de l'artiste, des rencontres ont eu lieu entre les représentants du ministère des Affaires culturelles et leurs vis-à-vis du fédéral pour discuter de certaines dispositions du projet de loi.

Le Ministère a préparé une étude technique sur l'application de la taxe sur les produits et services dans le secteur des arts visuels, plus particulièrement au regard des artistes réalilsant des oeuvres d'intégration de l'art à l'architecture. L'étude a été distribuée à plus de 250 artistes ayant obtenu soit des contrats de maquettes, soit des contrats d'oeuvres d'intégration au cours des années 1989-1990 et 1990-1991.

Par ailleurs, le Ministère a participé avec les principales associations de créateurs aux discussions entreprises par la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec et le ministère du Revenu du Québec en vue de la prise en compte des pertes fiscales des créateurs.

1.5 Les arts visuels et les métiers d'art

Dans le secteur des arts visuels et des métiers d'art, le Ministère a poursuivi ses interventions.

Par son programme « Mise en marché de l'art », il a apporté son soutien à 76 projets d'expositions dans 16 galeries du Québec avec des crédits totalisant 180 000 $.

Au volet « Exportation », le Ministère a consenti des crédits de 72 240 $ à neuf galeries pour leur participation à des foires internationales à Bâle et Tokyo et pour la présentation ou la promotion d'artistes québécois notamment à Lausanne, Chicago, Los Angeles, New York, Venise, Paris et Amsterdam.

Par ailleurs, avec des crédits de l'ordre de 152 830 $, le Ministère a appuyé la diffusion d'oeuvres d'artistes québécois autant au Québec qu'en Italie, en Belgique, en France et dans le reste du Canada.

Par des subventions totalisant 360 650 $, le Ministère s'est également engagé dans les huit événements majeurs se déroulant au Québec et qui ont une incidence récurrente. Il a également permis une aide ponctuelle au projet « Sculpture séduction » réalisé par le Conseil de la sculpture du Québec, en collaboration avec plusieurs municipalités de la région montréalaise, et qui avait comme objectif l'installation de sculptures monumentales dans plusieurs parcs publics sur l'île de Montréal.

Enfin, grâce à une enveloppe budgétaire de 100 000 $, six organismes et neuf galeries d'art commerciales ont été soutenus pour promouvoir et diffuser le travail des artistes de la relève.

En ce qui concerne les métiers d'art, le réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation a pu compter sur des crédits de l'ordre de 1 159 906 $ pour assurer le fonctionnement des organismes de formation pour les artisans professionnels. En vertu d'une entente avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, des crédits de 100 000 $ ont été octroyés pour des équipements dans les centres qui offrent les options du programme « Technique des métiers d'art ». La mise en valeur et la promotion de la profession et des produits ont été soutenus par des crédits de 945 000 $ visant à appuyer les actions des intervenants en métiers d'art.

Relativement à l'application de la politique gouvernementale de l'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture, des dossiers impliquant des déboursés de 4 002 527 $ pour la réalisation de 124 projets d'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture ont été traités. Les différents comités permanents ont analysé et évalué 325 propositions d'artistes québécois.

En outre, des interventions d'aide technique, d'expertise et de soutien à la promotion de la politique d'intégration d'art public ont été réalisées auprès d'organismes municipaux dont la Ville de Montréal, la Communauté urbaine de Montréal, la Ville de Québec et Ville Lasalle qui se sont montrés particulièrement intéressés à l'application de cette mesure.

Le Ministère a entrepris la révision de la gestion de cette politique en vue d'en rationaliser et d'en simplifier les opérations. Il a également achevé l'informatisation des données relatives à son application.

1.6 Le livre, la lecture et les bibliothèques publiques

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a affecté aux bibliothèques publiques des crédits de 23 182 575 $ dont 14 202 000 $ pour le financement de 143 bibliothèques publiques autonomes, 1 035 475 $ pour terminer l'implantation de six bibliothèques et en amorcer deux nouvelles et 7 221 000 $ pour les onze bibliothèques centrales de prêt. Un montant de 340 000 $ a été accordé à La Magnétothèque. De plus, 129 000 $ ont été affectés à la réalisation de trois études sur les sujets suivants : l'implantation de l'informatique, la formation du personnel bénévole dans les bibliothèques centrales de prêt et le développement des services de bibliothèque aux personnes handicapées et aux autochtones.

Enfin, l'ASTED et le Regroupement des bibliothèques centrales de prêt se sont partagé une aide du Ministère de 55 000 $. Un autre montant de 200 000 $ a été consacré à l'informatisation des bibliothèques centrales de prêt.

Dans le secteur du livre et du périodique, le Ministère a poursuivi son mandat par la gestion de divers programmes et de diverses mesures d'aide visant la production, la promotion et la diffusion.

En production, des crédits totaux de 1 946 400 $ ont été distribués. Ainsi, 795 518 $ ont été destinés à l'édition de livres et 110 000 $ à la coédition avec divers pays de la francophonie, dont certains pays d'Afrique. La relève littéraire a également été appuyée par une aide financière de 520 882 $. Cette aide visait la production, la promotion et la formation des auteurs de la relève. De son côté, l'édition de périodiques a pu bénéficier, en 1990-1991, de subventions totalisant 520 000 $.

La promotion et la diffusion ont été appuyées par le Ministère par des crédits de 1 701 350 $. Entre autres, il a consacré 347 000 $ à divers projets de promotion du livre visant autant le marché québécois que les marchés étrangers. L'édition spécialisée, qui comprend la reproduction d'oeuvres d'art et le livre parlé, a pu bénéficier, de son côté, de subventions de 150 000 $. Une aide de 43 000 $ est venue appuyer l'Association québécoise des éditeurs d'images pour sa participation à l'événement Art-Expo/New York.

Au Québec, le réseau des salons du livre a bénéficié d'un appui de 548 700 $. Cette aide visait à la fois la tenue proprement dite des salons et la participation des éditeurs à ces événements. Pour la première fois cette année, les éditeurs pouvaient bénéficier d'une prime à la participation, si leur présence était assurée dans les neuf salons régionaux.

En ce qui concerne plus précisément la distribution et l'exportation, le Ministère a renouvelé son appui à Exportlivre, oeuvrant dans le secteur du livre, et à Diffusion-parallèle, dans le secteur du périodique.

Les associations professionnelles, organismes et regroupements nationaux suivants de ce secteur ont bénéficié d'une aide globale de 370 650 $: l'Association des éditeurs, l'Association des libraires du Québec, l'Association québécoise des salons du livre, l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois et Communication-Jeunesse. De ce montant, 165 000 $ ont permis au comité d'éditeurs responsable de la participation québécoise aux salons et foires du livre à l'étranger de poursuivre leur action de promotion et de diffusion du livre québécois à l'étranger. Les salons du livre de Paris, de Bruxelles, de Bologne, de Genève et de Casablanca ont ainsi pu accueillir la participation des éditeurs du Québec.

Pour ce qui est du secteur de la librairie, le Ministère a maintenu son appui dans les trois domaines de la formation, de la gestion et de la diffusion, auxquels ont été affectés des crédits de 202 000 $. C'est ainsi qu'un montant de 65 000 $ a été consacré au Séminaire de librairie qui poursuivait, pour une vingt et unième année consécutive, ses activités de formation professionnelle et de perfectionnement. Pour une quatrième année, les libraires agréés pouvaient bénéficier d'une aide à l'informatisation, totalisant 22 000 $. Enfin, l'aide au transport de livres, dont le but est d'assurer au lecteur des régions un prix du livre comparable à celui de Montréal, s'est élevée, en 1990-1991, à 115 000 $.

En ce qui concerne le contexte plus général de la situation du livre au Québec, l'année 1990-1991 a été l'occasion d'enclencher le processus d'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, en application depuis dix ans. Cette évaluation sera réalisée en concertation avec le Conseil consultatif de la lecture et du livre.

1.7 L'accessibilité territoriale du développement culturel — Les activités gérées dans les unités régionales

En plus des interventions financières de ses directions régionales, le Ministère a contribué au développement des régions par ses engagements lors des conférences socio-économiques et par des investissements dans des projets d'équipement de l'ordre de 71,4 millions de dollars répartis ainsi : 4,7 millions de dollars en crédits réguliers, 36,7 millions provenant du plan de relance des investissements publics du gouvernement et, enfin, 30,0 millions de dollars ont été autorisés par l'intermédiaire du service de dette.

La participation financière du Ministère s'est réalisée dans plusieurs cas avec la collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec.

Pour faciliter la concertation des intervenants culturels dans la plupart des régions, le Ministère a contribué, avec un budget de 1 690 325 $, au financement des onze conseils régionaux de la culture et de la Conférence nationale des conseils de la culture, en plus de l'aide apportée à la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine et à l'Institut culturel AVATAQ qui oeuvre auprès des clientèles inuit du Nord-du-Québec.

Le ministère des Affaires culturelles participe au programme Expérience de travail (EXTRA), une initiative du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, afin de permettre à des organismes de différents secteurs culturels de bénéficier des connaissances de person-

nes en quête de nouveaux défis. Ainsi, avec un budget de 1 145 000 $ réparti sur deux exercices financiers, 327 promoteurs ont eu la possibilité de créer 1 165 postes, ce qui correspond à 1 055 emplois d'une durée moyenne d'un an.

La description des activités réalisées dans les seize régions administratives par les directions régionales rattachées à la Direction générale des régions permet de saisir la spécificité des actions menées dans l'ensemble du territoire du Québec.

Bas-Saint-Laurent

La poursuite des activités de consolidation des équipements culturels a permis de réaliser des travaux de rénovation à la Maison de la culture et à la Salle de spectacles de Rivière-du-Loup.

De plus, le Ministère a mis l'accent sur la recherche de partenaires pour l'élaboration d'ententes de développement culturel ou de politiques culturelles municipales. Deux comités, l'un formé avec la municipalité de Rivière-du-Loup, l'autre avec la troupe de théâtre Les Gens d'En-bas, ont travaillé à préparer de telles ententes pluriannuelles.

Plusieurs interventions furent réalisées en vertu de l'entente triennale de consolidation du réseau de la Bibliothèque centrale de prêt des Portages afin de suivre l'évolution des projets. Notons entre autres que les municipalités de Ville Dégelis, Sainte-Épiphane, Saint-Alexandre, Sainte-Luce et Saint-Hubert ont reçu l'aval pour la réalisation de leur projet de bibliothèque.

Dans le secteur des arts d'interprétation, en plus des relations accrues avec les intervenants en théâtre, un virage a été amorcé avec les représentants du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est-du-Québec (ROSEQ). En effet, tout en reconnaissant comme prioritaire la consolidation des salles moyennes et intermédiaires, les intervenants ont convenu de mieux cerner les orientations du réseau de petites salles spécialisées situées sur l'ensemble du territoire. En arts visuels, une intervention financière importante a permis le maintien des programmes d'activités du regroupement d'artistes Au Bout de la 20 et du Regroupement de Photographie F.

En ce qui concerne le soutien aux artistes professionnels, le montant moyen des bourses décernées a été maintenu, principalement dans le domaine des arts visuels.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

Le Ministère a participé à la Conférence socio-économique régionale tenue en février 1991 à Saint-Félicien. À cette occasion, il a procédé à l'analyse des projets soumis et a offert un soutien professionnel et une expertise sectorielle aux promoteurs et ce, autant pour la préparation que pour le suivi des projets. Il s'est engagé comme partenaire pour des projets totalisant plus de 10 millions de dollars, soit une contribution de 37 % du coût total des projets.

Dans le secteur des bibliothèques, le Ministère a approuvé le projet de construction de la bibliothèque municipale d'Alma, ainsi que la troisième phase d'amélioration des locaux de treize bibliothèques affiliées et du siège social de la bibliothèque centrale de prêt de la région. En arts visuels, l'agrandissement du Centre national d'exposition à Jonquière a été appuyé financièrement.

Mentionnons par ailleurs que la municipalité de Chibougamau a inauguré sa nouvelle bibliothèque pour laquelle une subvention de 645 000 $ fut annoncée en 1988 et que la municipalité de Roberval s'est vu accorder une subvention de 613 000 $ pour le réaménagement de sa bibliothèque au centre-ville.

La première édition de la Semaine mondiale de la marionnette du Québec, qui s'est tenue à Jonquière au mois de juillet 1990, a suscité beaucoup d'intérêt. La Biennale du dessin, de l'estampe et du papier, événement majeur qui se déroule en alternance avec le précédent, a poursuivi certaines activités par une exposition itinérante qui a circulé à Montréal, Trois-Rivières, Rimouski et Paris.

Dans le secteur des arts de la scène, le Ministère a amorcé une concertation avec les organismes par la mise en place d'une table d'échanges entre les diffuseurs de spectacles, par sa participation au comité pour le redressement du Camp musical du Lac-Saint-Jean et par l'encadrement du comité sur l'implantation de l'enseignement professionnel en danse.

Mauricie — Bois-Francs

Dans la foulée de la Conférence socio-économique de 1989, la construction du Musée des religions à Nicolet et la rénovation de la bibliothèque municipale de Shawinigan ont été menées à terme. Les travaux de rénovation du Centre culturel et du Centre d'exposition de Shawinigan se sont poursuivis. La relocalisation des bibliothèques municipales de Cap-de-la-Madeleine et de Pointe-du-Lac fut également amorcée.

À l'occasion de la consolidation du réseau des bibliothèques affiliées à la BCP de la Mauricie, cinq dossiers ont fait l'objet d'une subvention et le Ministère s'est engagé dans une quinzaine d'autres. Mentionnons également la construction de la bibliothèque municipale d'Arthabaska et l'annonce officielle du projet de bibliothèque à Bécancour.

Dans le domaine des arts d'interprétation, le Théâtre Parminou a présenté, sur le terrain de son centre de production à Victoriaville, une création estivale dans le double but de créer un nouveau marché et d'accroître sa présence dans le milieu.

Le réseau intermédiaire des diffuseurs s'est enrichi d'un nouvel intervenant, soit les Diffusions culturelles de Nicolet.

Dans le secteur des arts visuels, la 4e édition de la Biennale nationale de céramique, seul événement majeur reconnu par le Ministère pour la promotion des productions artistiques réalisées avec ce matériau, a été bien accueillie par la population et par la communauté artistique.

Estrie

Le Ministère a maintenu son soutien technique et financier à de nombreux projets, tout en mettant l'accent sur la consolidation de ses relations avec ses principaux partenaires, notamment les municipalités et les organismes producteurs. Les points culminants ont été le soutien à l'élaboration de la politique culturelle de la Ville de Sherbrooke et au plan de développement culturel de la MRC de Memphrémagog.

En arts d'interprétation, le Ministère a poursuivi son objectif de consolidation des organismes par un accroissement de sa participation financière à des activités axées sur l'excellence. La concertation entre les divers diffuseurs a favorisé le haut niveau de qualité du réseau régional de diffusion.

Dans le secteur des arts visuels, le Ministère a entrepris de colliger l'information relative à une quarantaine d'oeuvres réalisées sur son territoire depuis l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture. Le matériel recueilli servira à faire connaître cette production auprès du milieu artistique et de la population en général.

Un soutien technique et financier a été apporté à plusieurs projets individuels ou collectifs. Soulignons que 25 artistes ont reçu une bourse en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels. Les étapes préliminaires d'un exercice de planification triennale ont été amorcées avec le Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est.

La concertation avec la Ville de Sherbrooke relativement aux projets soumis à la table sectorielle des arts visuels a produit des effets tangibles, notamment par la réalisation d'une publication sur la commercialisation des produits des métiers d'art.

Dans le secteur des lettres, l'exercice financier 1990-1991 a été marqué par de nombreuses réalisations visant l'accessibilité à la lecture, telles l'ouverture au public de la nouvelle bibliothèque de Sherbrooke et de celle de Lac-Drolet ainsi que la création de deux bibliothèques autonomes, soit celles de Windsor et de Magog. De plus, des rénovations majeures à la bibliothèque de Coaticook, entreprises au début de 1991, permettront à ce lieu de jouer son rôle de leader culturel. L'Association des auteurs des Cantons-de-l'Est a poursuivi son travail d'élargissement de ses assises et de sa programmation pour rendre encore plus accessibles les travaux de ses membres.

Montréal

Outre les interventions précédemment énumérées du Ministère auprès des organismes nationaux dont le siège social est à Montréal et au regard des événements majeurs se déroulant dans la métropole, ainsi qu'auprès des artistes professionnels montréalais, le Ministère a consacré ses ressources à la planification et à la réalisation de projets concertés avec les milieux culturels et ses autres partenaires. Ainsi, grâce à un investissement ministériel de 27,2 millions de dollars relevant du programme d'aide financière aux équipements culturels, la valeur du parc immobilier montréalais s'est accrue à 77,3 millions de dollars. Ces crédits nouveaux ont été consacrés entre autres à l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, à la relocalisation du Musée d'art contemporain, aux aménagements du quadrilatère de la Place des arts, au Théâtre du Riveau vert, au Théâtre d'aujourd'hui, au Monument national et à la Salle Musique-Danse.

Le Ministère a aussi poursuivi ses relations avec ses partenaires institutionnels tels la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM) dans le but d'intensifier la concertation sur l'amélioration des équipements culturels et sur le soutien aux organismes culturels.

Outaouais

Au-delà de son soutien financier et technique, le Ministère a maintenu des relations avec ses principaux partenaires au développement culturel, notamment les municipalités et les organismes producteurs et diffuseurs.

Plusieurs projets d'équipements culturels ont mobilisé les ressources du Ministère et quelques-uns sont passés à l'étape de réalisation; la participation financière du Ministère atteint près de 4 millions de dollars, en plus des 3 600 000 $ accordés à la Ville de Gatineau. Les projets suivants ont été autorisés : la Maison de la culture de Gatineau, la bibliothèque de Buckingham, la centrale administrative de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais, l'amélioration locative de quatre bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt, la salle de spectacle Merlin à Maniwaki.

Dans le domaine des arts de la scène, les interventions du Ministère ont permis de poursuivre la consolidation administrative et artistique de la plupart des organismes qui oeuvrent en Outaouais. Mentionnons

particulièrement le soutien technique et financier au centre de production en arts d'interprétation Ville-Joie-Ste-Thérèse et au réseau CREDO; ce dernier regroupe les diffuseurs de spectacles de la région, qui ont par ailleurs réussi à augmenter de façon significative le nombre de spectateurs.

Quant au secteur des lettres, mentionnons que le Salon du livre a connu un succès important en accueillant près de 40 000 visiteurs et que l'Association des auteurs de l'Outaouais a réussi sa relance, tout en accomplissant un travail de collaboration avec le Salon du livre et avec l'entreprise privée.

En arts visuels, le Ministère a poursuivi son aide au Centre de production Daïmon (photographie et vidéo) et au Regroupement des centres d'exposition de l'Outaouais; il a aussi soutenu le Centre coopératif de diffusion et de production artistique de l'Outaouais. De plus, le projet réalisé par le centre d'exposition Axe Néo-7, intitulé « En hommage à un cadeau d'Eva Hesse à Sol Lewit », aura attiré l'attention de nombreux visiteurs ainsi que celle de la presse nationale et internationale.

Abitibi-Témiscamingue

La production artistique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a poursuivi ses activités. Ainsi, l'orchestre symphonique a réuni plusieurs musiciens et choristes pour produire un important programme à l'occasion de l'année Mozart. Les six troupes de théâtre subventionnées par le Ministère ont réalisé treize productions, rejoignant 20 218 spectateurs. De plus, la troupe Accordanse a effectué sa deuxième tournée régionale.

Les activités de diffusion (spectacles, salles d'exposition et sites historiques) ont enregistré un fort achalandage et, parfois même, augmenté leur clientèle. Le réseau Spectour a entrepris pour sa part une recherche approfondie en vue d'élargir le marché de l'enfance et de la jeunesse.

La bibliothèque de Rouyn-Noranda a été construite. Les plans et devis d'exécution des bibliothèques de Val-d'Or et de Sullivan ont été produits et approuvés, alors que les esquisses préliminaires de la Maison de la culture d'Amos ainsi que de la bibliothèque de Senneterre ont été tracées.

Le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue a battu un record d'assistance lors de sa neuvième édition. Le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue a également connu un vif succès à Val-d'Or. Enfin, le Conseil des artistes en arts visuels a produit et diffusé un livre d'artistes reproduisant 48 reproductions de 24 artistes-paysagistes de la région.

Côte-Nord

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre des décisions prises lors de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord en 1988. La construction de la bibliothèque de Chûte-aux-Outardes et la rénovation de celle de Fermont ont été réalisées. Des dix bibliothèques municipales prévues en Basse-Côte-Nord, cinq ont été achevées et deux autres sont en voie de réalisation.

Le Ministère a poursuivi son appui à l'implantation d'équipements culturels majeurs en annonçant sa participation financière aux deux projets de construction de salles de spectacles à Baie-Comeau et à Septles. Le Festival de musique autochtone Innu Nikamu a reçu la deuxième partie d'une aide financière triennale pour lui permettre d'améliorer son organisation et son fonctionnement, et l'étude relative au circuit d'interprétation archéologique dans la région de Blanc-Sablon a été réalisée en vue de sa présentation à la prochaine Biennale.

Le Ministère a maintenu son soutien financier et technique auprès des principaux intervenants régionaux des domaines des arts et des lettres. Reconnaissant la difficulté de la concertation dans une région où la population est dispersée le long de 1 300 km de littoral, le Ministère a poursuivi son action en faveur d'activités de concertation dans les différents secteurs culturels, dans le but d'améliorer le fonctionnement des organismes et l'accessibilité de la population à des produits et services culturels de qualité.

Les efforts de soutien au développement culturel régional ont porté principalement sur la diffusion : troisième Biennale des arts visuels, Symposium de peinture de Baie-Comeau, artistes et artisans en métiers d'art, tournée provinciale de l'exposition « L'âge du fer » et présentation de l'exposition de photographies de Serge Jauvin. Le Ministère a encouragé l'organisation de stages de formation en techniques de scène et en marketing pour les membres du réseau régional des diffuseurs.

Les organismes de production, de formation et de diffusion en arts d'interprétation ont continué à bénéficier du soutien du Ministère en 1990-1991, tout comme plusieurs artistes professionnels voulant réaliser des projets de création ou de perfectionnement.

En collaboration avec l'Institut culturel et éducatif montagnais, une analyse des besoins des communautés montagnaises en matière de bibliothèques publiques a été réalisée.

Nord-du-Québec

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, le Ministère a mis au point une politique ministérielle de développement culturel en milieu autochtone. Il a signé deux ententes triennales avec l'Institut culturel et éducatif montagnais et l'Institut culturel Avataq chez les Inuit. Le Ministère manifeste ainsi sa volonté de soutenir les organismes autochtones qui souhaitent prendre en charge le développement culturel dans leur milieu.

Pour aider les organismes autochtones à consolider leurs acquis et à élaborer des plans de développement dans les disciplines ou secteurs prioritaires, le Ministère a soutenu des activités de formation destinées non seulement aux artistes, mais aussi à ceux et celles qui veulent oeuvrer dans le domaine culturel. Un cours en « Animation culturelle et muséologie » a été mis sur pied.

Dans le domaine des arts, les artistes autochtones ont été des plus visibles sur de nombreuses scènes et dans les disciplines les plus variées. Avec le support technique et financier du Ministère, créateurs et créatrices ont connu un franc succès ici et à l'étranger. La troupe ONDINNOK, avec sa pièce de théâtre intitulée « La conquête de Mexico », a séduit le public et la critique de Montréal. De nombreuses expositions d'art inuit ont eu lieu à Montréal et à Québec et les « chanteuses de gorge » se sont produites aux États-Unis et en Europe. L'exposition « Vie et art des Inuit du Nord québécois » a poursuivi sa tournée des grandes villes d'Europe. Après Madrid, elle a été présentée à Genève en Suisse et à Rochefort en France. Une seconde exposition intitulée « Estampes inuit » a circulé à Montréal, Odanak, Québec, Pointe-Bleue, Restigouche et Rimouski.

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, plusieurs projets de la Conférence socio-économique ont fait l'objet d'une mise à jour pour la préparation de la Biennale de juin 1991. En plus de la salle de spectacle de New-Richmond et de plusieurs bibliothèques du réseau de la Bibliothèque centrale de prêt de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, les dossiers du Centre d'archives de Gaspé, du Centre d'interprétation de la baie du Grand Pabos, du Centre muséal Micmac de Restigouche et de la salle de spectacle de Chandler furent l'objet d'un suivi particulier.

Dans le domaine du livre, un travail étroit de concertation avec la Bibliothèque centrale de prêt a permis d'atteindre les objectifs fixés dans l'entente triennale avec cet organisme. Tous les projets à l'étude, notamment ceux des bibliothèques de Havre-aux-Maisons, de Cap-aux-Meules, d'Étang-du-Nord, de Paspébiac, de Percé et de Capucin, ont été réalisés. De plus, un travail de réflexion a été amorcé avec les représentants de la Bibliothèque centrale de prêt afin d'analyser des hypothèses de révision du mandat de cette institution régionale et cela, en fonction des besoins renouvelés du milieu.

Outre le maintien de son intervention financière auprès des diffuseurs en arts d'interprétation, le Ministère a participé à la concertation des organismes de ce secteur, par sous-régions, en collaboration avec le Réseau des organisateurs de spectacle de l'Est-du-Québec (ROSEQ).

En arts visuels, le Ministère a participé financièrement à la réalisation des activités du groupement d'artistes Vaste et Vague. L'événement en arts actuels « Bonjour Françoise », subventionné par le Ministère, a inauguré une ère nouvelle dans ce secteur de la création en Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

Laval

En vertu de l'entente de développement culturel signée entre le Ministère et la Ville de Laval, les deux parties ont collaboré à la gestion et au financement des dispositions portant sur l'acquisition d'équipements culturels, l'aide aux artistes professionnels et l'aide aux organismes en arts d'interprétation et en arts visuels.

Au chapitre des équipements culturels, la construction de la bibliothèque multiculturelle s'est poursuivie et le projet visant la construction d'une nouvelle salle de spectacles a cheminé auprès des différents intervenants.

En arts d'interprétation, cinq organismes se sont partagé un montant total de 93 200 $ en vertu de l'entente avec la Ville de Laval, incluant un accroissement significatif du soutien à l'Orchestre symphonique de Laval.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, le Ministère a injecté une somme de 65 000 $ dans le secteur des arts visuels pour contribuer au fonctionnement de quatre centres d'artistes. Signalons que douze artistes de la région ont reçu des bourses totalisant 68 100 $ en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels, leur permettant ainsi de réaliser leurs projets de création ou de perfectionnement.

Lanaudière

Le Ministère a concentré ses efforts sur le suivi des dix projets ayant fait l'objet d'un accord lors de la Conférence socio-économique d'avril 1990.

Parmi ces projets, certains ont fait l'objet d'un engagement gouvernemental permettant d'amorcer leur réalisation en 1990-1991 : ce sont la consolidation

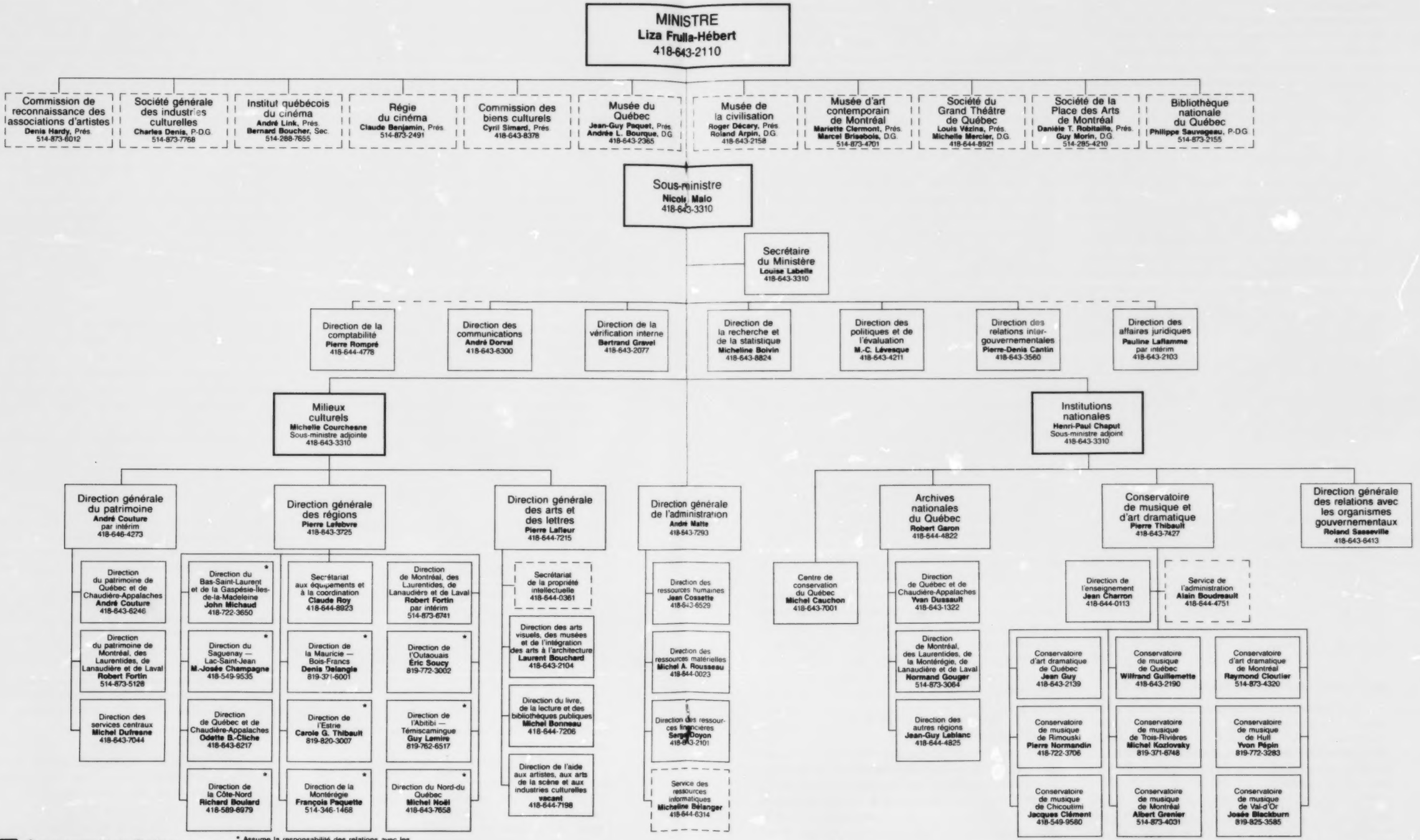

* Assume la responsabilité des relations avec les intervenants régionaux en matière de patrimoine

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

au 31 mars 1991

du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie, mais sises dans la région de Lanaudière, l'agrandissement et la rénovation du Musée d'art de Joliette, l'étude sur l'implantation du Centre d'archives de Lanaudière et l'étude de faisabilité sur l'implantation d'une salle de spectacles dans la MRC de L'Assomption.

Le Ministère a formulé son engagement dans le projet de bibliothèque de Lachenaie. Les analyses sont en cours pour les projets des bibliothèques de Repentigny et de Mascouche.

Ces projets, tant par la qualité que par le nombre, ont nécessité une intense concertation entre les principaux intervenants, dont l'Office de planification et de développement du Québec, la Conférence socio-économique permanente de Lanaudière, le Conseil régional de la culture, les bibliothèques centrales de prêt de la Mauricie et des Laurentides, les municipalités et les promoteurs.

Par ailleurs, douze organismes se sont partagé 130 400 $ dans les différents programmes d'aide en arts d'interprétation.

Le Ministère est intervenu dans le secteur des arts visuels pour offrir un soutien au fonctionnement de 65 700 $ aux deux centres d'artistes de la région. Par ailleurs, 22 artistes se sont partagé des bourses totalisant 107 764 $ en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels.

Laurentides

Poursuivant ses objectifs de concertation régionale et de consolidation de ses interventions, le Ministère a amorcé ou réalisé des projets d'équipements culturels faisant suite à la rencontre biennale de la Conférence socio-économique des Laurentides de 1989 ou au plan d'investissements du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides. Avec l'inauguration des bibliothèques de Bois-des-Filion et de Deux-Montagnes, la réalisation de l'étude scénographique préalable à la rénovation de la salle du Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse et les projets de bibliothèques municipales de Lachute, Sainte-Thérèse, Bellefeuille et Boisbriand, le Ministère a connu une activité intense.

Des liens étroits ont été maintenus avec les différents intervenants régionaux, dont l'Office de planification et de développement du Québec, la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides, le Conseil de la culture des Laurentides, les municipalités et les différents promoteurs.

En plus du soutien à treize organismes en arts d'interprétation pour un montant totalisant 147 200 $, le Ministère a favorisé l'adhésion de nouveaux membres actifs au sein du Réseau des diffuseurs de Lanaudière-Laurentides. L'interrégionalisation de ce réseau a permis de réaliser la démarche d'intégration déjà entreprise.

Dans le secteur des arts visuels, trois centres d'artistes se sont partagé un budget total de fonctionnement de 89 500 $ pour les activités de leur programmation annuelle. Pour ce qui est du programme d'aide aux artistes professionnels, le Ministère a accordé des bourses totalisant 83 000 $ pour aider quinze artistes de la région.

Montérégie

Le Ministère a mis sur pied en août 1990 la Direction de la Montérégie, poursuivant ainsi ses efforts pour offrir un meilleur service à sa clientèle sur la base du découpage des régions administratives. Cette nouvelle unité administrative a été implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le Ministère a continué à soutenir le développement des équipements culturels dans les secteurs des arts de la scène et des bibliothèques. Les principaux projets qui ont été mis en route au cours de l'exercice financier sont ceux des bibliothèques de Beloeil, Farnham et Dunham, ainsi que ceux du Théâtre Palace de Granby et des ateliers du théâtre de la Dame de coeur à Upton. Le Ministère a aussi apporté son soutien à la réalisation de projets de rénovation de locaux de bibliothèques municipales affiliées au réseau de la Bibliothèque centrale de prêt de la Montérégie.

Le Ministère s'est associé aux villes de Beloeil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Granby et Longueuil pour réaliser une étude traitant du marché de la diffusion de spectacles en Montérégie. Cette étude devrait permettre de définir les besoins en équipements majeurs dans ce domaine.

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine et muséologie

Les démarches entreprises en vue de définir les politiques sectorielles dans les domaines du patrimoine et de la muséologie ont permis à ces deux dossiers, apparentés par leur incidence sur le respect de notre mémoire collective, d'évoluer à un tel rythme qu'il sera possible de livrer en 1991-1992 des propositions aux milieux visés.

2.1 Patrimoine archéologique et architectural

En matière de patrimoine archéologique et architectural, le Ministère a conduit, au cours de la dernière année, un certain nombre de travaux d'étude en rapport avec les différents volets de sa gestion de la ressource patrimoniale : application de la Loi sur les biens culturels, aide financière accordée aux partenaires de la conservation, maintien d'une expertise adéquate, mise en valeur des lieux historiques. Ces

travaux permettront de rationaliser les opérations administratives et d'évaluer les grands paramètres de son intervention en ce domaine.

Outre les services d'expertise et de soutien technique qu'il a fournis aux organismes de niveau national, le Ministère a accru l'aide financière destinée à ces derniers de même que l'éventail des connaissances et des outils méthodologiques qu'il met à la disposition de l'ensemble des intervenants.

Ainsi, en vertu du programme normalisé s'adressant aux organismes liés au patrimoine pour des activités et des projets de portée nationale, le Ministère a versé en 1990-1991 un montant global de 200 000 $, représentant une augmentation de 60 % par rapport à l'exercice précédent; 24 subventions ont donc été versées, dont 8 totalisant 105 000 $ au titre de l'aide au fonctionnement et 16 pour la réalisation de projets de recherche, d'information, d'animation ou de promotion.

Au regard de la Loi sur les biens culturels, le Ministère a procédé au classement du site seigneurial Fraser, à Rivière-du-Loup, du cinéma Rialto, à Montréal, et de la maison Lampron à Yamachiche ainsi que de la centaine de biens mobiliers constituant la collection Stuart-Henri. Il a de plus signifié ou reconduit une dizaine d'avis d'intention de classement et modifié les limites officielles d'une aire de protection. Au total, plus d'une centaine de demandes de statut ont été enregistrées pour étude.

D'autre part, 148 immeubles touchés à divers titres par un statut juridique ont profité d'une réduction de leur valeur foncière et 61 municipalités ont, en retour, bénéficié d'un remboursement de taxes pour un montant total de plus de 200 000 $. En outre, au chapitre de la gestion de la ressource archéologique, le Ministère a délivré, au cours de l'année, 85 permis de recherche. Il a, également dans le même domaine, complété l'aménagement et l'équipement de son laboratoire et de sa réserve des collections.

En matière d'acquisition de connaissances, le Ministère a poursuivi une demi-douzaine d'études thématiques ou plus générales sur le patrimoine ferroviaire, sur les lieux de culte populaire, sur les halles et places de marché ainsi que sur une évaluation quantitative du patrimoine architectural; il a réalisé un guide pratique d'enquête orale et d'inventaire pour les biens culturels intangibles et les porteurs de tradition. Le Ministère a contribué à la réalisation d'un nombre équivalent d'instruments d'expertise et de gestion. À l'intérieur de sa nouvelle collection « Patrimoines », il a publié un certain nombre de documents de sensibilisation s'adressant à des publics variés.

Enfin, dans le contexte de sa recherche de partenariat au plan gouvernemental, le Ministère s'est associé notamment aux ministères de l'Environnement, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et des Affaires municipales pour revoir le partage et la gestion de programmes ou d'activités visant des clientèles communes. Cette collaboration s'est concrétisée dans les dossiers du Concours d'artisanat du Québec et de la formation des inspecteurs municipaux qui seront désormais sensibilisés à la réalité patrimoniale. Parallèlement, le Ministère a prêté son concours à des partenaires municipaux de première ligne pour l'organisation d'événements majeurs, tel le Colloque international des villes du patrimoine mondial qui se tiendra à Québec à l'été de 1991.

Bas-Saint-Laurent

Deux lieux de diffusion en patrimoine, soit le Fort Ingall à Cabano et la Maison Lamontagne à Rimouski-Est, se sont dotés d'un concept d'animation et d'un guide de régie. La Maison Chapais de Saint-Denis-de-Kamouraska a été ouverte aux visiteurs durant l'été 1990. Le Manoir Fraser de Rivière-du-Loup a reçu le statut de bien culturel classé à la suite d'une étude qui en a confirmé la valeur patrimoniale particulière.

Le Ministère s'est associé avec le milieu universitaire pour intervenir dans le domaine de l'archéologie. Des fouilles archéologiques ont eu lieu à l'Île-aux-Basques en collaboration avec l'Université Laval. Dans le secteur du lac Touladi, l'Université de Montréal, appuyée par la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, a procédé à des travaux préliminaires en vue d'entreprendre un programme triennal de fouilles à partir de 1991.

Intéressé à préserver les éléments du patrimoine les plus représentatifs, le Ministère a procédé à une évaluation patrimoniale de cinq ponts couverts dans la MRC de Rimouski-Neigette et à une analyse de la valeur patrimoniale de l'ancienne tannerie de Luceville. Il a complété cette démarche en effectuant des inventaires patrimoniaux dans la municipalité de l'Isle Verte et dans la ville de La Pocatière. Enfin, le Ministère a publié deux dépliants d'information relatifs à des biens culturels classés, l'un traitant de l'histoire de la Maison Chapais et l'autre de l'histoire de l'église de Sainte-Luce-sur-Mer.

Ces interventions ont nécessité des déboursés de 191 700 $.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

Dans cette région, la participation financière du Ministère dans le secteur du patrimoine a été de 166 100 $. Cinq projets d'acquisition et de diffusion des connaissances en patrimoine ont retenu l'attention au cours de l'exercice financier 1990-1991. Il s'agit de l'inventaire du Musée Marguerite-Belley et de la préparation du plan d'interprétation muséal et patrimonial de la ville de Jonquière, de même que de l'éla-

boration d'un circuit de sensibilisation en patrimoine historique et architectural pour les villes de Chicoutimi, La Baie, Hébertville et pour la MRC du Domaine-du-Roy.

En vue d'assurer la mise en valeur du patrimoine classé, la Fromagerie Perron de Saint-Prime a fait l'objet d'un concept d'interprétation. De plus, les engagements ministériels ont porté notamment sur l'agrandissement du musée amérindien de Mashteuiatsh, sur une étude en vue de la mise en valeur de la culture montagnaise et sur la planification de la réalisation de la Pulperie de Chicoutimi. Le Ministère a également participé à une étude de relocalisation du musée régional et de la Société historique du Saguenay et à une étude conceptuelle sur la mise en valeur de la thématique de l'agriculture et de la colonisation à Lac-à-la-Croix et, enfin, à un projet de construction pour le Centre d'interprétation de la Métabetchouane à Desbiens. Le Ministère a aussi collaboré au comité multipartite chargé de l'élaboration du plan de mise en valeur du site de la Pulperie de Chicoutimi.

L'exercice financier 1990-1991 a été marqué également par l'émission d'un avis d'intention de classement de la collection Dubuc à Chicoutimi.

Québec et Chaudière-Appalaches

Dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, l'année 1990-1991 a été marquée par la consolidation des interventions ministérielles relatives au patrimoine dans la nouvelle région Chaudière-Appalaches, notamment à la suite de la conférence socio-économique régionale. Pour la région de Québec, il faut signaler le renouvellement de l'entente-cadre de mise en valeur des biens culturels avec la Ville de Québec et la signature d'une entente-cadre de mise en valeur du Vieux-Beauport avec la Ville de Beauport.

Dans l'ensemble, 27 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 1 081 700 $. À cette somme s'ajoute en vertu de l'entente avec la Ville de Québec un montant de 5 800 000 $ accordé en service de dette pour réaliser des travaux de restauration. Le Ministère a par ailleurs maintenu des liens concrets avec les organismes du patrimoine de la région, subventionnant 22 projets pour un montant global de 121 500 $. Il a, d'autre part, versé 1 838 000 $ à 322 propriétaires de biens patrimoniaux, tandis qu'il a eu à examiner 1 085 demandes de permis.

Une vingtaine de demandes de statut juridique ont été traitées au cours de l'année. Le Ministère s'est également associé au Musée de la civilisation pour la production de publications éducatives en vue de sensibiliser les jeunes à l'histoire et à l'architecture.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités de concertation avec la Société générale des industries culturelles en vue d'assurer le recyclage et la restauration des immeubles de place Royale.

Incluant sa participation à l'entente avec la Ville de Québec, les déboursés du ministère des Affaires culturelles se sont élevés à 3 128 600 $.

Mauricie — Bois-Francs

En Mauricie — Bois-Francs, le Ministère a investi 385 100 $ dans le secteur du patrimoine.

Une entente importante avec la municipalité de Trois-Rivières a permis la réalisation d'un inventaire de ses quartiers anciens et l'élaboration d'un plan directeur pour son arrondissement historique. Le Ministère a, d'autre part, poursuivi le travail entrepris avec la municipalité de Yamachiche en vue de préserver un ensemble exceptionnel de bâtiments de la rue Principale. De plus, des ententes ont été conclues avec les municipalités de Bécancour, pour la réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine, de Champlain, pour la réalisation d'une brochure de sensibilisation sur le patrimoine architectural, et de Norbertville, pour la réalisation d'une étude sur le compagnonnage au Moulin La Pierre.

Le Ministère a également poursuivi son soutien des sites animés : la Maison Rodolphe-Duguay (à Nicolet-Sud), le Moulin Blanchette (à Ulverton), le Vieux Presbytère (à Batiscan), le Moulin Michel (à Bécancour), l'église Notre-Dame-de-la-Présentation (à Shawinigan-Sud, oeuvres du peintre Ozias Leduc) et la Maison Nérée-Beauchemin (à Yamachiche).

Enfin, dans la foulée de la Conférence socio-économique de 1989, mentionnons la réalisation d'études préalables à la mise en valeur du site patrimonial et industriel de Shawinigan, de même qu'un préconcept pour l'implantation d'un Centre d'interprétation de la vie carcérale dans la Vieille Prison de Trois-Rivières.

Estrie

Le partenariat avec les municipalités a favorisé l'amorce ou la poursuite de neuf ententes. Les municipalités de Canton d'Ascot, de Coaticook, de Lennoxville, de Magog, de North-Hatley, de Sainte-Cécile-de-Whitton, de Sherbrooke, de Windsor et la MRC de Memphrémagog se sont ainsi associées au Ministère pour l'acquisition de connaissances spécifiques à leur territoire, de même que pour la diffusion et la mise en valeur de leurs aspects patrimoniaux les plus significatifs.

À la suite de l'entente signée avec Sherbrooke, la Ville a décidé d'inscrire dans son plan d'urbanisme

des mesures visant à protéger le patrimoine local. La collaboration active du Ministère et l'aide financière accordée à la MRC de Memphrémagog ont favorisé l'émergence d'un projet de politique de développement culturel qui a été validée par le milieu. De plus, le Ministère a poursuivi son action dans le domaine archéologique en maintenant son aide aux travaux entrepris à Lennoxville et en soutenant un nouveau projet de recherche avec la municipalité du Canton d'Ascot.

Six organismes ont réalisé des projets d'intérêt régional en matière de patrimoine. Une aide technique a également été offerte aux personnes et aux organismes du milieu qui en ont fait la demande.

En matière de restauration, la grange ronde d'Austin et l'église Saint-James de Hatley ont bénéficié de l'aide financière du Ministère.

Outre la gestion régulière des programmes d'aide financière, le Ministère a suivi de près l'évolution des activités muséales des six organismes accrédités répartis sur le territoire estrien.

Il importe de souligner l'annonce de la participation financière du Ministère au projet de relocalisation du Centre d'interprétation du patrimoine de Sherbrooke dans l'un des plus beaux édifices patrimoniaux de la ville. Ce nouvel équipement favorisera une meilleure diffusion du patrimoine auprès de l'ensemble de la population.

Au total, la contribution du Ministère au secteur du patrimoine a été de 227 600 $ dans cette région.

Montréal

Pour la région de Montréal-Centre, 4 397 100 $ ont été versés par le Ministère.

Plusieurs ententes ont été signées ou reconduites avec des municipalités en vue de mettre en place des mécanismes d'appropriation de leur propre mission de conservation du patrimoine. Elles sont de deux ordres : les premières visent l'engagement des municipalités dans des sauvetages ou archivages de données menacées de disparition ainsi que leur dotation en outils leur permettant de reconnaître les valeurs patrimoniales sur leur territoire et les mesures de sauvegarde y afférentes; les secondes concernent la mise en valeur de biens particuliers comme le moulin Fleming à Lasalle, les moulins de l'Île-de-la-Visitation et les Grands et Vieux séminaires des Sulpiciens.

L'entente avec la Ville de Montréal qui reprend ces deux types d'interventions a permis, de façon plus particulière cette année, l'inventaire et la documentation du patrimoine municipal de la ville, l'étude du Sault-au-Récollet, la mise en valeur du Vieux Palais et de l'Hôtel de ville, l'élaboration des concepts d'aménagement du Champ-de-Mars et de la rue de la Commune. Le règlement municipal, qui régit les subventions accordées pour des travaux de restauration des bâtiments du Vieux-Montréal et du secteur périphérique, a été modifié et quelque 2 000 000 $ ont été versés à cette fin par la Ville et par le Ministère. Enfin, les travaux à la Pointe-à-Callière ont été amorcés.

À titre de maître d'oeuvre, le Ministère a aussi assuré le sauvetage de sites archéologiques et étudié les demandes de classement et les demandes de contributions à la restauration pour un montant total de 1 056 519 $.

Outaouais

Dans cette région, le Ministère a concentré ses énergies sur la mise en valeur du patrimoine. Ainsi, le projet de restauration et de transformation de la gare de Montebello en un centre d'interprétation a été réalisé. En ce qui concerne le centre d'interprétation du Château Logue à Maniwaki, sa réalisation a été amorcée en vue de son ouverture à l'automne 1991.

Dans les domaines de la conservation et de l'acquisition des connaissances, le Ministère a permis la réalisation d'une étude d'ensemble des éléments patrimoniaux, en collaboration avec la Ville de Gatineau, et la poursuite de l'inventaire des sites archéologiques dans le bassin de la rivière Dumoine dans la MRC de Pontiac.

L'étude d'ensemble réalisée à Gatineau a permis de déterminer les secteurs et les bâtiments qui devraient faire l'objet d'une protection légale. La deuxième année de l'inventaire archéologique dans la MRC de Pontiac a confirmé le potentiel important de cette zone et a permis la découverte de nouveaux sites datant de la période préhistorique.

Ces interventions ont nécessité des déboursés de 184 900 $.

Abitibi-Témiscamingue

Sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la participation financière du Ministère a été de 259 700 $ dans le secteur du patrimoine.

Une réflexion sur la réalité patrimoniale de la région et les études historiques entreprises au début des années 1990 sous l'impulsion du Ministère ont conduit à la mise sur pied d'un projet par l'Institut québécois de recherche sur la culture, avec la collaboration du Conseil de la culture et d'historiens de la région. Ce projet sera réalisé au cours des prochaines années et les informations recueillies se révéleront très précieuses pour la région. De même, la réédition de la

revue L'Express, document synthèse de connaissances sur l'histoire et sur la géographie régionale, a été entreprise avec les partenaires habituels du Ministère qui comptent lancer l'ouvrage dès 1992.

Au cours de l'exercice 1990-1991, une étape importante a été franchie dans le dossier de la conservation des biens patrimoniaux au Témiscamingue. Il s'agit du dépôt d'un concept muséal qui permettra de planifier la gestion des collections ethnologiques et leur mise en valeur progressive.

Les travaux de réaménagement du centre d'interprétation sur le T.E. Draper à Anglier de même que certains travaux de restauration au village minier Bourlamaque et à l'église de Rapide-Danseur ont été complétés.

Un important chantier de fouilles archéologiques fut réalisé au lac Duparquet dans le cadre du plan triennal de développement de la Corporation Archéo 08.

Enfin, la cinquième vidéo sur l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue a été produite et diffusée.

Côte-Nord

Le Ministère a maintenu son aide dans le domaine de l'archéologie pour des travaux de recherches à Grandes-Bergeronnes, en Basse-Côte-Nord, dans le secteur de Mingan et dans la MRC de La Haute-Côte-Nord. De plus, il a contribué à une étude de faisabilité pour un projet de centre d'accueil et de circuit d'interprétation des sites archéologiques de la Basse-Côte-Nord disséminés de Blanc-Sablon à Vieux-Fort.

L'animation estivale de sites historiques constitue une autre activité liée au patrimoine nord-côtier. L'aide du Ministère a permis de rendre des lieux de diffusion accessibles au public à Tadoussac, Grandes-Bergeronnes, Pointe-des-Monts, Rivière-Pentecôte et Havre-Saint-Pierre.

Soucieux de contribuer au renouvellement de ces lieux de diffusion du patrimoine régional, le Ministère a collaboré à la réalisation d'une nouvelle exposition permanente dans le Centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre et d'un circuit patrimonial à Tadoussac. Il a poursuivi son aide au projet de mise en valeur du site du château Menier sur l'île d'Anticosti.

Le Ministère a enfin contribué financièrement à des projets de recherche sur divers aspects de l'histoire nord-côtière, grâce à son programme d'aide aux organismes en matière de patrimoine.

Les déboursés ministériels ont été de 254 400 $ au chapitre du patrimoine.

Nord-du-Québec

Le Ministère a poursuivi ses efforts en matière d'archéologie et de muséologie, ce qui a donné lieu à la publication de plusieurs articles spécialisés.

Une aide financière du Ministère de 199 700 $ a été consentie au secteur du patrimoine. Elle a permis le maintien des services archéologiques de l'Institut culturel Avataq chez les Inuit et de l'Administration régionale crie. Le service de documentation de l'Institut culturel Avataq a pris de l'expansion, continuant à accumuler documents, photographies anciennes, cartes et légendes; il publie maintenant une revue intitulée *Tumivut*. Plusieurs jeunes autochtones ont poursuivi des formations en archéologie et en muséologie afin d'être en mesure de gérer ces secteurs. Les services d'archéologie des Amérindiens Cris et Inuit ont, avec succès, uni leurs efforts, leurs ressources et leurs technologies pour le sauvetage de deux sites archéologiques situés Kuujjuarapik menacés de destruction.

Le Ministère a complété la compilation des titres de publications sur les Iroquois du Saint-Laurent. La bibliographie, qui sera publiée dans la collection « Cahiers d'anthropologie amérindienne » de l'Université de Montréal, comprend plus de 2 250 documents annotés et est mise à la disposition des chercheurs.

Un projet pilote a été réalisé à Kuujjuarapik afin de mettre au point une méthode pour recenser les noms de lieux sacrés ou ayant une signification historique particulière. Quelque 3 000 toponymes ainsi que les traditions qui les concernent ont ainsi été recueillis.

Enfin, en collaboration avec la Commission scolaire de Povungnituk et avec l'Université Laval, l'intervention du Ministère a permis d'amorcer l'inventaire des documents et publications qui concernent l'histoire de ce village nordique.

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

L'exercice financier 1990-1991 a été marqué par la poursuite des efforts pour améliorer la gestion du patrimoine. À cette fin, le Ministère a signé une entente avec la Ville de Percé en vue de doter son arrondissement naturel d'un plan d'intervention en matière de patrimoine. De plus, le Ministère s'est associé avec cette ville pour la restauration et le recyclage de deux bâtiments publics qui ont une valeur considérable dans le paysage de Percé : l'Auberge de Percé et le garage municipal.

La démarche entreprise depuis quelques années en vue d'inventorier les sites archéologiques préhistoriques des Îles-de-la-Madeleine s'est poursuivie. La

dernière phase d'inventaire a été réalisée et les résultats se sont avérés des plus prometteurs, tant pour l'acquisition des connaissances que pour la mise en valeur de cette richesse patrimoniale.

Deux demandes d'attribution de statut juridique ont retenu l'attention. L'église de Saint-Pierre-de-la-Vernière, située à l'Étang-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine, a fait l'objet d'une évaluation patrimoniale, et une demande de statut a été faite par le site de pêche de Mal-Bay, à Percé, menacé de démolition.

Dans le contexte de l'élaboration d'outils d'aménagement et d'urbanisme, le Ministère est intervenu particulièrement sur le territoire de la MRC de Bonaventure où un inventaire patrimonial des divers villages a été réalisé, alors que la municipalité de Port-Daniel a procédé à l'inventaire d'une partie de son territoire en vue d'en faire un site du patrimoine.

En matière de diffusion des connaissances, plusieurs interventions méritent d'être signalées, dont la réalisation d'outils de promotion du site historique de la Grave, un document portant sur le Ash Inn et l'essor de la villégiature à Gaspé, et l'exposition itinérante illustrant l'histoire de l'archéologie en Gaspésie.

Deux lieux et monuments historiques, le manoir Le Boutillier, monument historique classé, et le Banc-de-Paspébiac, site historique classé, ont bénéficié de l'aide du Ministère pour leur fonctionnement, considérant que ces lieux constituent des éléments importants du circuit touristique gaspésien. De plus, certains outils de gestion, tels un guide de régie ainsi qu'un concept d'animation, ont été élaborés.

Enfin, signalons le soutien technique du Ministère au projet d'implantation du complexe muséal de l'épave du Marquis de Malauze et de la vie maritime micmac, ainsi qu'au projet de centre d'interprétation archéologique de la baie du Grand Pabos, deux dossiers retenus lors de la Conférence socio-économique de 1988.

Un montant global de 305 700 $ a été investi par le Ministère dans cette région dans le secteur du patrimoine.

Laval

Dans la région de Laval, l'exercice 1990-1991 a permis d'amorcer les discussions avec les autorités municipales afin d'intégrer le secteur du patrimoine au projet de renouvellement de l'entente globale sur le développement culturel.

La Société d'histoire de l'Île-Jésus a été soutenue pour un projet de diffusion en vertu du programme d'aide aux organismes en patrimoine. Enfin, le Ministère a accordé un permis de restauration dans cette région.

Lanaudière

Il convient de signaler particulièrement l'entente conclue avec les six municipalités régionales de comté en vue de réaliser une étude de cadrage sur les composantes patrimoniales de la région. D'une durée de deux ans, ce projet, pour lequel le Ministère a versé 18 000 $ en 1990-1991, permettra d'améliorer les connaissances du potentiel architectural, ethnologique et archéologique, et d'accroître la sensibilisation et l'engagement des intervenants locaux et régionaux.

Par ailleurs, le Ministère a autorisé une subvention de 120 000 $ à la Ville de Terrebonne pour les activités courantes d'animation et de mise en valeur du site de l'Île-des-Moulins, tandis que Berthierville a bénéficié de 30 200 $ pour celles du site de la chapelle des Cuthbert. La MRC de Joliette, quant à elle, recevait 7 200 $ pour l'organisation et la tenue d'un colloque régional.

Au chapitre de la restauration du patrimoine, deux projets d'envergure ont fait l'objet d'un engagement à l'occasion de la Conférence socio-économique de Lanaudière. Ainsi, le Ministère accordait 100 000 $ pour la restauration de l'ancien palais de justice de L'Assomption, qui s'étendra sur trois ans; il versait 1 000 000 $ à la SOGIC pour celle de la boulangerie de l'Île-des-Moulins. De plus, sept autres bénéficiaires se sont partagé un montant de 46 466 $. Enfin, le Ministère a accordé 30 permis de restauration.

L'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière a obtenu une aide de 9 800 $ pour un projet de recherche en vertu du programme d'aide aux organismes.

La participation financière s'est élevée à 342 400 $ pour l'ensemble des dossiers en matière de patrimoine.

Laurentides

Dans cette région, l'exercice 1990-1991 a été marqué par la concrétisation de certains projets de sensibilisation au patrimoine et de renforcement du partenariat avec les intervenants municipaux : 112 800 $ ont été versés lors de ces interventions.

Ainsi, la municipalité de New-Glasgow et la MRC des Laurentides ont poursuivi leur collaboration avec le Ministère pour des projets de publication sur le patrimoine, bénéficiant de subventions totalisant 7 500 $.

La Ville de Saint-Eustache, la Corporation du Manoir Belle-Rivière et les MRC d'Antoine-Labelle et de Deux-Montagnes ont signé des ententes impliquant une participation financière du Ministère de 75 200 $ pour des projets en matière d'animation, de connaissance, de diffusion et d'aménagement. De

même, deux organismes sans but lucratif se voyaient accorder des subventions totalisant 11 150 $ pour leurs activités dans le secteur du patrimoine.

Par ailleurs, le Ministère a versé quatre contributions pour la restauration de monuments historiques totalisant 25 745 $ et émis 22 permis de restauration. Enfin, deux pont couverts situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ont été reconnus monuments historiques. Construits en 1903, ils constituent les seuls exemples de ponts couverts jumelés au Québec.

Montérégie

En Montérégie, le Ministère a poursuivi son engagement actif dans la mise en valeur du patrimoine régional et y a consacré 794 900 $. Il a organisé l'interprétation et l'animation du parc historique de la Pointe-du-Moulin. De plus, il a soutenu les activités de la Maison nationale des patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, du parc archéologique de la Pointe-du-Buisson à Melocheville et du Blockhaus de Lacolle.

Par ailleurs, le Ministère a collaboré à la réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine à Saint-Denis-sur-Richelieu. Enfin, il s'est engagé dans la mise en route du projet du centre d'interprétation Maïsouna à Tracy.

La recherche est un autre secteur où le Ministère est intervenu, notamment dans le domaine de l'archéologie. Il a ainsi soutenu des travaux d'inventaire et de recherche conduits par la MRC de Brome-Missisquoi et par la corporation Les Amis de la Pointe-du-Buisson.

Le Ministère se préoccupe également de la conservation et de la gestion du patrimoine bâti montérégien. Il a ainsi collaboré avec les MRC de Lajemmerais et du Haut-Saint-Laurent à l'organisation de colloques sur la gestion municipale du patrimoine, lesquels sont destinés aux élus et aux fonctionnaires des municipalités de ces territoires.

2.2 Interprétation et muséologie

2.2.1 Les services de restauration d'oeuvres d'art et de biens culturels : le Centre de conservation du Québec

En 1990-1991, les travaux de restauration du Centre de conservation du Québec ont été marqués par les projets d'expositions en vue de la réouverture du Musée du Québec, du Musée d'art contemporain de Montréal et du Musée des beaux-arts de Montréal. Pour cette occasion, le quota du Musée du Québec est passé de 2 800 à 3 400 heures et celui du Musée d'art contemporain s'est accru de 1 000 à 1 600 heures. Au cours de l'année, ces trois musées auront bénéficié de plus de 46 % de la production totale du Centre de conservation du Québec, près de la moitié aux frais du Musée du Québec et du Musée des beaux-arts de Montréal. Au total, le Centre de conservation du Québec a restauré 209 oeuvres et objets au cours de l'exercice 1990-1991.

Durant cette année, le Centre de conservation du Québec a repris son rythme de croisière, produisant 19 029 heures de restauration, une augmentation de 12,5 % par rapport à l'année précédente; 32,5 % des services fournis ont été payés par les clients comparativement à 27 % en 1989-1990.

Les diverses interventions de formation-information et d'expertise ont connu un accroissement de 38 %; le Centre de conservation du Québec a dû y consacrer 2 755 heures soit 21,5 % de sa production interne. La préparation du guide de terrain à l'intention des archéologues qui sera publié en 1991-1992 a constitué l'événement majeur en cette matière.

Sur le plan des relations publiques, le Centre de conservation du Québec a tenu deux journées « portes ouvertes ». Il a accueilli neuf groupes d'étudiants en muséologie, en arts, en archivistique, etc., et quatre groupes de spécialistes québécois et canadiens. Le Centre a également reçu des experts étrangers venant d'Algérie, de Suisse, du Mali, de Tunisie, de Russie, de Guinée et de France. Au total, il aura accueilli près de 300 visiteurs.

Enfin, relativement à son mandat de formation, le Centre de conservation du Québec a accueilli quatre stagiaires dont trois provenant de la Maîtrise scientifique et technique de la Sorbonne, pour une durée totale de 13 mois-personne. Il a de plus été associé à la préparation d'un cours de technicien en muséologie au cégep Montmorency, en plus de sa participation aux travaux préalables à l'instauration d'une maîtrise en restauration à l'Université Laval.

2.2.2 Les musées

Dans le secteur des musées et des centres d'exposition, le Ministère soutient financièrement, outre les 3 musées d'État, un réseau de 38 musées et de 20 centres d'exposition accrédités, répartis sur tout le territoire québécois. Une enveloppe budgétaire de 11 125 396 $ leur a été attribuée au chapitre de l'aide au fonctionnement, dont 5 937 900 $ au Musée des beaux-arts de Montréal.

De plus, 19 muséologues ont reçu une aide totalisant 20 224 $ pour leur perfectionnement et plus de 350 artistes professionnels ont reçu des cachets pour des expositions dans des institutions muséales en vertu de la mesure compensatoire et ce, pour un montant total de 117 000 $.

Pour sa part, le volet d'aide au développement muséologique du réseau appliqué à la relève a permis, grâce à une enveloppe budgétaire de 83 000 $, de favoriser la réalisation de huit projets distincts et significatifs.

Au cours de l'exercice, le Ministère a également poursuivi ses travaux d'élaboration d'une politique muséale. Ce projet de politique a été soumis à la consultation des organismes intéressés et des ajustements seront apportés avant sa mise au point en 1992, sa présentation et, ultimement, sa mise en application. Il a aussi préparé la déconcentration de la gestion des institutions muséales dans chaque direction régionale afin de faciliter les rapports des clientèles avec leurs interlocuteurs ministériels.

En ce qui a trait au réseau des musées d'État, d'importants travaux amorcés au cours des exercices précédents se sont poursuivis. Ainsi, les travaux de construction et d'agrandissement du Musée du Québec se sont terminés en septembre 1990. Le Musée a fermé ses portes en août pour permettre de parachever les travaux d'aménagement intérieur et l'installation des équipements. Depuis lors, toutes les énergies ont été consacrées à la préparation de l'ouverture du « nouveau » Musée du Québec, en mai 1991.

Quant au Musée d'art contemporain de Montréal, il a poursuivi ses activités régulières à la Cité du Havre par la présentation de plusieurs expositions, dont « L'art d'installation » et « L'art conceptuel : une perspective ». Il a, en outre, continué de superviser la construction du nouveau Musée d'art contemporain sur le site du quadrilatère de la Place des arts.

Le Musée de la civilisation a maintenu, au cours de la seconde année d'opération, le succès exceptionnel qu'il avait connu depuis son ouverture et il a accueilli plus de 780 000 visiteurs. Deux expositions internationales, « Turquie, splendeurs des civilisations anatoliennes » et « Tunisie, terre de rencontre », ont connu un succès particulier. Le Musée a également contribué à concevoir et à réaliser de nombreuses activités éducatives et culturelles. Il a aussi multiplié les occasions de créer des liens avec plusieurs partenaires de la région de Québec et du réseau muséologique québécois.

Enfin, les travaux d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal se sont poursuivis selon l'échéancier initial.

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a poursuivi l'application de la Loi sur les archives. En outre, depuis l'adoption de la loi, la priorité avait été accordée à l'application des politiques de gestion des documents des organismes publics; les progrès accomplis sur ce plan au cours des dernières années ont permis de poursuivre l'implantation de la politique gouvernementale et de consacrer davantage d'efforts à l'organisation des archives du secteur privé.

Un rapport d'activités plus détaillé a été publié sous pli séparé. Il faut cependant noter les actions principales des Archives nationales du Québec.

Gestion des archives publiques

En ce qui a trait à la gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics, la très grande majorité de ceux-ci, soit 84 %, ont préparé et soumis le calendrier de conservation de leurs documents, et le Ministère a entrepris cette année d'en évaluer l'application. Les mesures à adopter pour que les organismes tirent le maximum de profit de cet outil de gestion seront connues en 1991-1992.

De plus, le Ministère a ouvert le dossier des archives informatiques. Avec la collaboration des ministères des Communications, de l'Éducation, des Transports et du Revenu, ainsi que de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, il a mis au point et testé un modèle de calendrier de conservation des documents informatiques. Un guide d'élaboration à l'usage des ministères et organismes sera rédigé et mis à leur disposition au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, la politique de gestion des documents inactifs, adoptée en mars 1991, complète l'appareil réglementaire encadrant la gestion des documents des organismes publics. Elle précise les conditions de conservation et d'accessibilité des documents qui, n'ayant plus d'utilité administrative, doivent être conservés pour assurer la connaissance de l'histoire de chaque organisme et, par elle, celle d'une partie importante des institutions québécoises.

Archives privées

En ce qui concerne les archives privées, le Règlement sur l'agrément des services d'archives privées a été adopté par le Conseil exécutif et les premiers centres ont été agréés. Une somme de 203 000 $ a été répartie entre les huit centres agréés, à titre d'aide au fonctionnement. Les organismes agréés en 1990-1991 sont le Séminaire de Québec, la Fondation Lionel-Groulx à Montréal, le Centre d'archives de la Gaspésie, la Société d'histoire de Sherbrooke, le Service d'archives du Séminaire de Trois-Rivières, la Société des archives historiques de la région de l'Amiante à Thetford Mines, le Service d'archives de la Société historique du Saguenay à Chicoutimi et les Archives de la Côte-Sud et du Collège Sainte-Anne à La Pocatière.

Accessibilité des archives

Sur le plan de la diffusion, le Ministère a publié en 1990-1991 les documents suivants :

- Guide sommaire des archives des femmes du Québec;
- Guide du chercheur du Centre d'archives de Montréal;
- Guide des copies d'archives d'origine française (du Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches);
- Guide d'application d'un calendrier de conservation;
- La mémoire du Québécois (guide du visiteur de l'exposition du Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches).

De plus, les Archives nationales du Québec ont participé à divers colloques, congrès et expositions.

Enfin, les Archives nationales du Québec ont conçu plusieurs expositions thématiques ou y ont participé, particulièrement au Centre de Montréal :

- Flash-back au féminin (1930-1940);
- La « petite école » en Bretagne;
- Faites le plein d'archives;
- Le mariage breton traditionnel;
- La recherche aux Archives nationales du Québec;
- Réminiscence des Cantons de l'Est;
- Le C.N. à Pointe-St-Charles;
- Barrages sur la Rivière-des-Prairies;
- Montréal des années 1940;
- Photographies d'étudiants.

Volet international

En matière de coopération, les Archives nationales du Québec et les Archives provinciales de l'Ontario ont convenu de mettre en commun les fruits de certaines expériences. Ainsi, deux employés des Archives nationales se sont rendus à Toronto pour étudier le fonctionnement des services aux chercheurs et l'approche ontarienne à l'égard des archives ethniques. Cette visite sera suivie de celle, à Québec, des responsables ontariens de l'informatisation des archives.

De plus, après une visite au Québec d'un groupe de cadres du Service des archives de l'État de New York, trois employés des Archives nationales du Québec se sont rendus à Albany étudier les rapports entre les archives de l'État et les administrations locales. Une autre mission a permis à un archiviste du Québec de participer à une séance de formation donnée par l'État de New York à l'intention des gestionnaires de documents des villes et autres communautés locales.

D'autre part, la coopération avec les Archives nationales d'Algérie s'est poursuivie selon le plan adopté l'année précédente. Six archivistes algériens ont effectué un stage au Québec alors que deux Québécois se rendaient en Algérie.

Enfin, le Congrès international des archives, qui doit avoir lieu en 1992, a été reconnu par l'UNESCO comme activité majeure de la décennie de la culture et intégré au programme du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Tenu tous les quatre ans, ce congrès international réunit des spécialistes de plus de cent pays. En mars 1991, des représentants des Archives nationales de la République populaire de Chine, hôte du congrès de 1996, sont venus rencontrer les organisateurs du congrès de 1992.

3. Soutien aux relations intergouvernementales

Relations internationales

Sur le plan des relations internationales, le Ministère a été très actif dans la cogestion, avec le ministère des Affaires internationales, des projets de coopération culturelle en vertu des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre, la République socialiste fédérative soviétique de Russie et la Communauté de Madrid, ainsi qu'en vertu des programmes de coopération culturelle avec l'Algérie et le Maroc. Plus d'une centaine de projets ont ainsi pu être réalisés dans plusieurs secteurs culturels.

De plus, des perspectives concrètes d'échanges s'ouvrent maintenant avec la Grande-Bretagne, l'Italie et l'État du New Hampshire.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles est très actif dans le réseau « culture » de la francophonie. L'événement principal aura été la Conférence des ministres de la culture tenue à Liège du 3 au 5 novembre 1990. Un plan d'action gouvernemental y a été adopté. Les propositions québécoises relatives au thème central des industries culturelles ont toutes été retenues. De plus, l'offre ministérielle d'accueillir à Montréal le siège du Secrétariat du Conseil francophone de la chanson a été acceptée à l'unanimité et son implantation a été amorcée.

Enfin, au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a accueilli plusieurs délégations étrangères de haut niveau, en provenance notamment de la France, de la Grande-Bretagne, d'Autriche, d'Israël, de la Russie, de la Turquie, de la Belgique, du Niger, de l'État du New Hampshire.

Par ailleurs, près d'une quinzaine d'événements culturels internationaux (festivals, congrès, colloques, etc.) tenus au Québec ont aussi reçu le soutien du Ministère.

Relations fédérales

Dans le respect de la nouvelle politique du gouvernement du Québec en matière de relations intergouvernementales, le ministère des Affaires culturelles n'a pas désigné de représentants aux rencontres fédérales-provinciales qui se sont déroulées depuis la fin de juin 1990. Le Ministère maintient toutefois des liens avec le ministère fédéral des Communications par l'entremise de rencontres bilatérales aux niveaux ministériel, sous-ministériel et entre les fonctionnaires.

Par ailleurs, conformément à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, le comité de gestion a assuré, tout au cours de l'année 1990-1991, le suivi de huit projets : le Musée des beaux-arts de Montréal, le Théâtre d'aujourd'hui, la Salle Albert-Rousseau, le Festival de Lanaudière, la Pointe-à-Callière, le Musée McCord, le Théâtre du Rideau vert et le Musée d'art de Joliette.

Au terme de cette entente le 31 mars 1991, le Québec aura investi 36 750 000 $ dans des projets d'équipements culturels, soit le même montant que son partenaire du gouvernement fédéral.

Relations interprovinciales

En collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels en vertu des accords de coopération avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Au-delà de 85 projets ont pu être ainsi réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

Le Ministère poursuit également ses rencontres annuelles avec le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario dans le but d'assurer le suivi de dossiers d'intérêt commun et d'effectuer des échanges sur un ensemble de sujets qui intéressent les deux ministères, en particulier dans les domaines des archives et des bibliothèques publiques.

4. Coordination et gestion interne

4.1 Gestion des ressources humaines

En plus des activités courantes de gestion des ressources humaines, le Ministère, au cours de l'exercice 1990-1991, a réalisé plusieurs activités ponctuelles.

Ainsi, dans le contexte de la décentralisation administrative de la gestion des effectifs, le Ministère a conçu et implanté plusieurs mesures et systèmes administratifs permettant le suivi et le contrôle des effectifs et de la masse salariale.

En soutien à l'implantation de la politique gouvernementale de gestion du rendement sur la base des résultats, des sessions de formation ont été réalisées en vue d'appuyer la mise en oeuvre de cette mesure et des instruments d'évaluation ont été mis en place.

Le Ministère a aussi créé un programme de reconnaissance de l'excellence. La mise en oeuvre du programme aura lieu au cours de l'exercice financier 1991-1992.

Le Ministère a également entrepris l'élaboration de politiques ministérielles portant sur le développement des ressources humaines : bourses et congés pour études, politique cadre du développement des ressources humaines, programme d'encouragement à l'informatique.

4.2 Gestion des ressources matérielles

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, les principales réalisations du Ministère en matière de gestion des ressources matérielles ont été les suivantes :

- déménagement du Conservatoire de musique de Chicoutimi dans les nouveaux locaux (ancien Palais de justice);
- aménagement de la nouvelle Direction de la Montérégie;
- relocalisation et aménagement de la Direction de l'Estrie;
- poursuite des démarches en vue de la relocalisation à Montréal du Centre des archives nationales du Québec, du Conservatoire de musique et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal;
- poursuite des travaux d'aménagement et d'insonorisation du Conservatoire de musique de Hull.

Relativement à l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le Ministère a révisé sa politique administrative de façon à déterminer d'autres lieux où s'appliquera progressivement l'interdiction de fumer. Il a également mis sur pied un programme d'aide à l'intention des employés qui désirent cesser de fumer. Celui-ci entrera en vigueur dès le début de l'exercice 1991-1992. Trente-cinq inspecteurs ont été désignés pour surveiller l'application de la politique dans les 37 édifices visés du Ministère. Le directeur des ressources matérielles assume, au niveau ministériel, la coordination de l'application de la loi.

4.3 Gestion des ressources financières

Au-delà des activités de gestion courantes, le Ministère, au cours de l'exercice financier 1990-1991, a conduit certains dossiers de nature non récurrente.

Il a, notamment, poursuivi la décentralisation de la saisie des données au système d'exploitation SYGBEC. Il a aussi mis au point un système informatisé d'exploitation des données destiné à la production de rapports d'information de gestion à l'intention des autorités ministérielles.

Par ailleurs, un nouveau manuel de procédures administratives a été rédigé et plusieurs nouvelles politiques administratives ont été adoptées, touchant divers aspects de la gestion au Ministère.

4.4 Gestion des ressources informatiques

En plus des activités régulières de soutien en matière d'informatisation et de bureautique auprès de toutes les unités composant le Ministère, plusieurs dossiers ponctuels ont été menés.

Ainsi, la première année de réalisation du plan directeur des Archives nationales du Québec a été complétée. Un système de gestion de la correspondance a été implanté au Bureau des sous-ministres et au Cabinet de la ministre. De plus, un inventaire informatisé complet des équipements et des logiciels du Ministère a été effectué.

Enfin, deux études ont été réalisées pour le secteur des milieux culturels, une étude organisationnelle en prévision de l'informatisation de la gestion des programmes et une autre sur la détermination d'indicateurs de gestion des bénéfices.

4.5 Gestion des activités de communication

Les activités du Ministère en matière de communication visent notamment à faire connaître ses lois, ses règlements, ses politiques, ses programmes et ses services. Elles viennent également soutenir l'ensemble des activités du Ministère et des institutions qui y sont rattachées auprès des clientèles visées.

À cette fin, au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a notamment consolidé son service d'accueil et de renseignements au public à Québec et à Montréal et mis en place des instruments permettant d'assurer la qualité du service à la clientèle. L'analyse de l'information et de la rétro-information a été améliorée en cours d'année, notamment par la préparation d'instruments de rétro-information tels les rapports statistiques sur les demandes de renseignements, la revue de presse et les dossiers thématiques.

Plusieurs activités de relations publiques et des événements spéciaux ont été menés à terme dont, notamment, les Prix du Québec 1990, la cinquième tournée de l'Orchestre des conservatoires de musique au Québec, la promotion des activités pédagogiques des élèves des conservatoires de musique et d'art dramatique, la participation du Ministère à différents festivals.

Les opérations de publicité obligatoire et par mandat ont fait l'objet d'une rationalisation soutenue dans l'optique de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle. La réflexion amorcée sur la présence du Ministère à divers salons et expositions servira d'intrant à l'application de la politique ministérielle de communication qui sera élaborée au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, diverses publications, tels les répertoires, les guides, les dépliants et les brochures, nécessaires à la gestion des programmes, ont été éditées.

Le Ministère a tenu plusieurs rencontres d'information et a porté une attention particulière à l'aide et à l'assistance aux clientèles artistiques des communautés ethniques. Il a également participé activement au sous-comité mis en place par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'élaboration de la politique en matière de communautés culturelles et d'immigration.

Enfin, des efforts particuliers ont été consentis à la programmation des activités de communication pour mieux les arrimer à la mission et aux axes d'intervention du Ministère.

Annexe 1
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère

— Programmes centraux

Médailles des Prix du Québec

Georges Delrue
Joseph Martin
Yves-Louis Seize

Prix du Québec

Prix Denise-Pelletier

Catherine Bégin
Françoys Bernier
Jeanne Renaud

Prix Albert-Tessier

Luce Guilbault
Robert Daudelin
Robert Favreau
Roger Frappier

Prix Paul-Émile Borduas

Arlette Blanchet
France Gascon
Armand Brochard
Gilles Daigneault
Peter Krausz

Prix Athanase-David

Anne-Marie Alonzo
France Théorêt
Noël Audet
Jean Royer
Michel Vais

Bourse Pierre-Boucher

Jacques-Henri Gagnon
Marie Michaud
Jack Robitaille

Bourses du Québec

Arts visuels

Louise Lamarre
Marcel Marois
Marcel St-Pierre
Georgette Duchaine
Jean Lantier
Marthe Townsend
Carole Wainio

Musique et variétés

Lyse George
Guy Vanasse
Hélène Bombardier
Léon Bernier
Gaston Rochon

Théâtre, danse et multidisciplinaire

Alain Fournier
Daniel Soulières
Dulcinée Langfelder
Jean-Claude St-Hilaire

Littérature

Gilles Pellerin
Marie Savard
Jean-Guy Pilon
André Ricard

Métiers d'art

Andrée Hardy
Jean-Louis Bouchard
Normand Paquin
Michel Harvey
Marcel Marois
Jean Soumis

Ressourcement

Michelle Allen
Paul Béliveau
Bernard Bonnier
Jacques Folch Ribas

Cinéma — photographie

Bernar Hébert
Nicole Jolicoeur
Kathie Tweedie

Livres, périodiques et édition spécialisée

Promotion — marchés québécois et étranger

Jean-Roch Gagnon
Martine Lemieux
Pierre Martin

Promotion — produits québécois d'édition spécialisée

Anne-Marie Guérineau
Ronald Martel
Andrée Nolet

Périodiques culturels

Ariane Émond
Anne Guimont
René Bonenfant
Gilles Pellerin

Secteur du disque et du spectacle

Production et promotion de disques au Québec et hors Québec

Louise Dorais
Gilles Forcier
Lyse George

Production de vidéoclips

Pierre Marchand
Anne-Renée Kirouack
Anne Boyer

Promotion de spectacles au Québec et hors Québec

Raymond Morin
Manon Guilbert
Marc Morin

Production et promotion de disques au Québec et hors Québec (musique classique et jazz)

Serge Lortie
Marie-Josée Simard
Jacques Faucher

Artistes et créateurs de la relève du secteur du disque et du spectacle

Production et promotion de disques au Québec

Paul O'Neill
Lyse George
Luc Martel

Production de vidéoclips

Pierre Marchand
Nathalie Richard
Manon Guilbert

Préproduction de spectacles

Roland Janelle
Marcel Dallaire

Secteur de la musique

Aide aux organismes de musique

Anne Lauber
Douglas McNabney
Yvonne Goudreau
Jean-Claude Picard
André Courchesne
Léon Bernier
Jean-Louis Gagnon
Michel-George Brégent

Aide à l'édition musicale

Richard Paré
André Jutras
Simon Streatfield

Secteur du théâtre

Marie-France Bruyère
Linda Gaboriau
Diane Pavlovic
Louise St-Pierre
Pierre Tremblay
Jacques Lessard
Jeannine William
Marie-Hélène Falcon
Alain Grégoire
José Descombes

Secteur de la danse

Jeanne Renaud
Candace Loubert
Louise Fugère

Secteur des arts multidisciplinaires et multimédias

Dulcinée Langfelder
Gilbert Lepage
Christian Calon
Francine D'Entremont

Circulation de spectacles au Québec

José Descombes
Jean Beauchênes
Robert Caux
Caroline Salbaing
Marcel Dallaire
Kim Gaynor

Diffusion hors Québec

Paul Lefebvre
Pierre Jasmin
Roland Janelle
Aline Gélinas
Lorraine Hébert
Yves Cousineau

Événements majeurs

Jean-Claude Picard
Douglas McNabney
Anne Lauber
Yvonne Goudreau
Arlette Blanchet
Gilles Daigneault
Laurier Lacroix

Secteur des arts visuels, des musées et de l'intégration des arts à l'architecture

Mise en marché de l'art

— ***volet I, expositions***
— ***volet I, expositions/mesures spéciales pour la relève***
— ***volet II, exportation***

Arlette Blanchet
Peter Krausz
Gilles Daigneault

Musées privés

Marc Pitre
Martin Thivierge
André Vigeant

Centres d'exposition

Arlette Blanchet
Paul Lussier
Martin Thivierge

Politique sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Pascale Beaudet
Lucienne Cornet
Paul Lussier
Monique Mongeau
Monique Regimbald-Zeiber
Denis Charland
Marius Jomphe
Francine Paul
Normand Thériault

Aide au fonctionnement des services d'archives privées

René Beaudoin
Jacques Grimard
Alyne Lebel

— Programmes régionaux

Région 01 - Bas-Saint-Laurent

Aide aux artistes professionnels

Reno Salvail
Hélène Chassé
Catherine Franche
François Labbé

Aide aux organismes de musique

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau

Aide aux organismes de théâtre

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau

Aide aux organismes de danse

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau

Diffusion des arts de la scène

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau
Robert Morency
Ulric Breton
Marc Morin

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Diane Landry
Marie-Chrystine Landry
Paul Lussier
Michel Asselin
Hugues Gravel

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Anne Dupéré
Francine Chevrier
Raymond Garrett

Aide financière des Archives nationales du Québec

Annemarie Bourassa
Jean-Charles Fortin
Pierre Collins

Région 02 - Saguenay — Lac-Saint-Jean

Aide aux artistes professionnels

Claudine Côté
Elizabeth Vonarburg
Paul Lussier
Hélène Roy (comité d'accueil)
Daniel Dutil (comité d'accueil)
Agnès Tremblay
Andrée Michaud

Aide aux organismes de musique

Robert Morency
Gilles Auger
Diane Labrosse

Aide aux organismes de théâtre

Robert Morency
Daniel Jean
André Courchesne

Aide aux organismes de danse

Christina Coleman
Diane Carrière
Robert Morency

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Robert Morency
Ulric Breton

Développement des métiers d'art

Diane Landry
Paul Lussier
Hugues Gravel
Michel Asselin
Marie-Christine Landry

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Diane Landry
Marie-Christine Landry
Paul Lussier
Michel Asselin
Huges Gravel

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Bertrand Bergeron
Réjean Côté
Juan-Luis Klein

Aide financière des Archives nationales du Québec

Roland Bélanger
André Côté
Nicole Sauvé

Région 03 - Québec

Aide aux artistes professionnels

Johanne Dor
Marie-Ginette Guay
Vincent Nadeau
Nicole Jolicoeur
Paul Lacroix
Guy Lemieux
Chantal Masson-Bourque
Michèle Royer
Réjean Yacola
Paul Béliveau
Marie Delagrave
Robert Caux
Gilles Pellerin

Aide aux organismes de musique

André Garneau
Marie Picard
Marc Samson
Gabriel Hamel

Aide aux organismes de théâtre

Jacques Leblanc
Jean-Louis Tremblay
Marie-Ginette Guay
Rémi Boucher

Aide aux organismes de danse

Bernard Pelchat
Hélène Leclair
Daniel Soulières

Aide aux organismes multidisciplinaires

Serge Arcury
Serge Ouaknine
Jean-Claude Saint-Hilaire

Diffusion des arts de la scène

Jean Beauchesne
Rémi Brousseau
Paulette Dufour
Jean Turgeon
Marc Samson
Marie Picard
Gabriel Hamel
André Garneau

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Marie-Lucie Crépeault
Lise Karel
Odette Théberge

Aide financière des Archives nationales du Québec

Francis Leblond
Louise Savard
Diane Saint-Pierre

Région 04 - Mauricie — Bois-Francs

Aide aux artistes professionnels

Yvon Proulx
Carole David
Francine Larivée
Gérald Gaudet
Armand Guilmette
Dorvalino de Melo
Marie-France Lupien
Aline Beaudoin
Hélène Leclair (aviseur)
Pol Danheux
Graham Cantieni
Christiane Simoneau (appréciatrice)
Guy Langevin

Aide aux organismes de musique

Gilles Fréchette
Fernand Gratton
Jacques Lacombe

Aide aux organismes de théâtre

Eudore Belzile
Michelle Dion
André Morency

Aide aux organismes de danse

Richard Luneau
Diane Carrière
Normand Legault

Aide aux organismes muldisciplinaires

Eudore Belzile
Michelle Dion
André Morency

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Robert Morency
Ulric Breton

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Benoît Desjardins
Carla Whiteside
Jean-Yves Vigneault

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

France Delisle
Michelle Loiselle
Benoît Gauthier

Aide financière des Archives nationales du Québec

Réal Fleury
Henriette Gaudreau
Nicole Malo

Région 05 - Estrie

Aide aux artistes professionnels

Pierre Jeannotte
Agnès Bastin
Hugues Corriveau
Monique Voyer
Tom Gordon
Louise Pelland (appréciatrice)
Monique Girard
Bertrand Gosselin
Yves Masson

Aide aux organismes de musique

Francine Corpataux
Louiselle Fortier
Andrew MacDonald

Aide aux organismes de théâtre

Michel Gosselin
Gilles Renaud
Charlotte Boisjoli

Aide aux organismes de danse

Candace Loubert
Louise Pelland
James Saya
Nicole Dufresne (appréciatrice)

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Rachel Lussier
Robert Morency
Ulric Breton

Développement des métiers d'art

Bertrand Lapalme
Louise Pelland
Réjean Côté

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Bertrand Lapalme
Louise Pelland
Réjean Côté

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Monique Saumier
Pierre Bail
George Gage

Aide financière des Archives nationales du Québec

Jovette Dufort-Caron
Barbara Vérity
Frédérique Brochu
Guy Boisclair

Région 06 - Montréal

Aide aux artistes professionnels

Benoît Desjardins
Clara Gutsche
Jean-Pierre Morin
Josette Trépanier
Pierre Chagnon
Isabelle Doré
Solange Lévesque
Lise Daoust
Philippe Gélinas
Yves Jobin
André Duchesne
Viviane Mongeau
Estelle Ste-Croix
François Gourd
Claude Lamarche
Sylvie Legault
Hélène Doyle
Louise Lamarre
Richard Lavoie
François Charron
Anne Dandurand
Anne McLean
Georges Delrue
Guy Simoneau
Marie-Doris Valois
Michelle Allen
Claude Hunot
Louise Saint-Pierre
Elizabeth Wood (comité d'accueil)
Robert Lamarre (comité d'accueil)
Céline Baril
Léocadia Lachance
Louis Pierre Bougie
Claude Laroche
Jean Sauvageau

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Gaston Rochon
Benoît Vaillancourt
Georgine Vaillant
Robert Morency
Ulric Breton

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Louisette Gauthier-Mitchell
Elizabeth Wood
Jacques Toupin
Martin Labbé
Angèle Beaudry

Aide financière des Archives nationales du Québec

Gilbert Caron
Robert Désaulnier
Michèle Dolbec

Région 07 - Outaouais

Aide aux artistes professionnels

Francine Périnet
Benoît Desjardins
Raymond Warren
Claude Belisle
Louise Villeneuve
Suzanne Rivard
Paula Murray
Yvette Debain
Jacques Larocque
Jean-Claude Boult
Mireille Vallée
Claire Paquet
Léo Deschamps
Martine Gaudet

Aide aux organismes de musique

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Michel Louis Beauchamp

Aide aux organismes de théâtre

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Michel Louis Beauchamp

Aide aux organismes de danse

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Michel Louis Beauchamp

Aide aux organismes multidisciplinaires

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Michel Louis Beauchampî

Diffusion des arts de la scène

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Michel Louis Beauchamp

Développement des métiers d'art

Carla Whiteside
Danielle Dubé

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Danielle Dubé
Carla Whiteside

Aide aux organismes en matière de patrimoine

Jean-Claude Parent
Gérald Pelletier

Aide financière des Archives nationales du Québec

Nicole Patry
Roger Cornaud
Pierre Gosselin

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

Aide aux artistes professionnels

Danielle Boudreau
Evelyne Simard
Ninon Gauthier
Jean-Yves Soucy
Jean-François Doré
Alain Laplante
Margot Lemire

Aide aux organismes de musique

Pierre Hétu (appréciateur)
Micheline Richard (appréciatrice)
Josée Blackburn (appréciatrice)

Aide aux organismes de théâtre

Claude Lizé
Pierrette Brochu
Gilles Provost

Aide aux organismes de danse

Martine Haug (appréciatrice)

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Robert Morency
Ulric Breton

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Jocelyne Aird-Bélanger (appréciatrice)

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Michel Desfossés
Diane Tremblay

Aide financière des Archives nationales du Québec

Thérèse Cyr
Guy Perreault
Michel Boucher

Région 09 - Côte-Nord

Aide aux artistes professionnels

Francine Lévesque
Norman GrantîDenise Arsenault
Marie-Claude Audet
Reno Salvail

Aide aux organismes de musique

Madeleine Daoust
Mario Dufour
Norman Grant

Aide aux organismes de théâtre

Madeleine Daoust
Mario Dufour
Norman Grant

Aide aux organismes de danse

Madeleine Daoust
Mario Dufour
Norman Grant

Diffusion des arts de la scène

Madeleine Daoust
Mario Dufour
Norman Grant

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Diane Landry
Marie-Chrystine Landry
Paul Lussier
Michel Asselin
Hugues Gravel

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Jacques Bérubé
Fernande Portier-Forbes
Jean-Louis Frenette

Aide financière des Archives nationales du Québec

Laurent Lapointe
Lucien Dalaire
Guy Côté

Région 10 - Nord-du-Québec

Aide aux artistes professionnels

Diane Reed
Daniel Epoo
Ken Williams (appréciateur)

Aide aux organismes de théâtre

Diane Reed
Daniel Epoo
Ken Williams

Diffusion des arts de la scène

Diane Reed
Daniel Epoo
Ken Williams

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Ken Williams

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Diane Reed
Daniel Epoo
Ken Williams

Région 11 - Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Aide aux artistes professionnels

Reno Salvail
Hélène Chassé
Catherine Franche

Aide aux organismes de musique

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau

Aide aux organismes de théâtre

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau

Diffusion des arts de la scène

Louise Nadeau
Françoise Dubé
Gilbert Lepage
Christine Thibodeau
Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Robert Morency
Ulric Breton

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Diane Landry
Marie-Chrystine Landry
Paul Lussier
Michel Asselin
Hugues Gravel

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Anne Dupéré
Francine Chevrier
Raymond Garrett

Région 12 - Chaudière-Appalaches

Aide aux artistes professionnels

Johanne Dor
Marie-Ginette Guay
Vincent Nadeau
Nicole Jolicoeur
Paul Lacroix
Guy Lemieux
Chantal Masson-Bourque
Michèle Royer
Réjean Yacola
Paul Béliveau
Marie Delagrave
Robert Caux
Gilles Pellerin

Aide aux organismes de musique

André Garneau
Marie Picard
Marc Samson
Gabriel Hamel

Aide aux organismes de théâtre

Jacques Leblanc
Jean-Louis Tremblay
Marie-Ginette Guay
Rémi Boucher

Diffusion des arts de la scène

Georges Comtois
Louiselle Fortier
Marc Morin
Jean Beauchesne
Rémi Brousseau
Paulette Dufour
Jean Turgeon

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Marie-Lucie Crépeault
Lise Karel
Odette Théberge

Région 13 - Laval

Aide aux artistes professionnels

Hélène Bonin
François Lauzon
Paul Trifiro
Nelson Gagné
Guy Lapierre
Denise Plourde
Robert Soulières
Jocelyne Aird-Bélanger

Aide aux organismes de musique

Pierre Rousseau
Michel Ethier
Martine Haug

Aide aux organismes de théâtre

Pierre Rousseau
Michel Ethier
Martine Haug

Aide aux organismes de danse

Pierre Rousseau
Michel Ethier

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

François Cousineau
Antoine Blanchette
Francine Papineau
Elizabeth Wood

Région 14 - Lanaudière

Aide aux artistes professionnels

François Lauzon
Paul Trifiro
Nelson Gagné
Guy Lapierre
Denise Plourde
Robert Soulières
Jocelyne Aird-Bélanger

Aide aux organismes de musique

Michel Ethier
Léon Bernier
Sylvie Genest

Aide aux organismes de théâtre

Pierre Rousseau
Luc Morissette
Lisette Dufourî

Diffusion des arts de la scène

Gaston Rochon
Benoît Vaillancourt
Georgine Vaillant
Robert Morency
Ulric Breton
Marc Morin

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Antoine Blanchette
Francine Papineau
Elizabeth Wood
Jean Cousineau

Région 15 - Laurentides

Aide aux artistes professionnels

François Lauzon
Paul Trifiro
Nelson Gagné
Guy Lapierre
Denise Plourde
Robert Soulières
Jocelyne Aird-Bélanger

Aide aux organismes de musique

Michel Ethier
Léon Bernier
Sylvie Genest

Aide aux organismes de théâtre

Pierre Rousseau
Luc Morissette
Lisette Dufour

Aide aux organismes multidisciplinaires

Pierre Rousseau
Luc Morissette
Lisette Dufour

Diffusion des arts de la scène

Gaston Rochon
Benoît Vaillancourt
Georgine Vaillant

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Antoine Blanchette
Francine Papineau
Elizabeth Wood
Jean Cousineau

Région 16 - Montérégie

Aide aux artistes professionnels

Monique Cozic
Lisette Savaria
Robert Wolfe
Robert Baillie
David Christiani
Jeff Lamothe
Anouk Simard

Aide aux organismes de musique

Léon Bernier
Sylvie Genest
Marc Bélanger

Aide aux organismes de théâtre

Pierre Rousseau
Lisette Dufour
Yves-Étienne Banville

Aide aux organismes de danse

Martine Haug (appréciatrice)

Diffusion des arts de la scène

Gaston Rochon
Benoît Vaillancourt
Georgine Vaillant
Robert Morency
Ulric Breton
Marc Morin

Aide aux centres d'artistes en arts visuels

Elizabeth Wood
Jean Dumont
Paulette-Marie Sauvé

Annexe 2
Liste des lois et règlements administrés par le ministère des Affaires culturelles (au 31 mars 1991)

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)	**Règlement** sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (D. 1894-85, 44 G.O. 2, 5898) **Règlement** sur l'agrément d'un centre d'archives privées (D. 424-90, 17 G.O. 2, 1158)	Archives nationales
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2.1)	**Règlement** sur la régie interne de la Bibliothèque nationale du Québec (D. 236-90, 11 G.O. 2, 819) **Règlement** sur le dépôt légal (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 2) **Règlement** sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 1)	Bibliothèque nationale
Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)	**Règlement** sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 1) **Règlement** sur la recherche archéologique (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 2 et D. 1986-87, 2 G.O. 2, 39) **Règlement** sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 3 et D. 453-88, 16 G.O. 2, 2095) **Règlement** sur le registre des biens culturels reconnus et classés (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 4) **Règlement** de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (D. 1506-83, 37 G.O. 2, 3843) **Règlement** sur les versements faits aux municipalités par le ministère des Affaires culturelles (D. 454-88, 16 G.O. 2, 2096)	Direction générale du patrimoine Direction générale des régions
Loi sur le cinéma L.R.Q., c. C-18.1) (incluant S.R.Q., 1964, c. 55 et L.R.Q. c. C-18)	**Règlement** sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (D. 228-85, 10 G.O. 2, 1409) **Règlement** sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (D. 2518-83, 1 G.O. 2, 18 et D. 1920-88, 1 G.O. 2, 10 et 4 G.O. 2, 302) **Règlement** sur les frais d'examen et les droits exigibles en vertu de la Loi sur le cinéma (D. 1895-87, 2 G.O. 2, 17 et D. 1478-89, 42 G.O. 2, 5171) **Règlement** sur le classement, le visa et la publicité d'un film (D. 1896-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public (D. 1897-87, 2 G.O. 2, 21) **Règlement** sur le dépôt des ententes de matériel vidéo, l'attestation de ce dépôt et les droits exigibles (D. 1898-87, 2 G.O. 2, 25) **Règlement** sur le rapport financier d'un distributeur (D. 1899-87, 2 G.O. 2, 27) **Règlement** sur les normes techniques (D. 1900-87, 2 G.O. 2, 28)	Direction générale des arts et des lettres Cinémathèque québécoise Société générale des industries culturelles Régie du cinéma

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règle de preuve et de procédure de la Régie du cinéma (D. 1169-88, 35 G.O. 2, 4651 et D. 1478-89, 42 G.O. 2, 5171) **Règlement** du Bureau de surveillance du cinéma (R.R.Q., 1981, CIN., r. 2 et D. 1896-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo (D. 1316-89, 36 G.O. 2, 4901 et 42 G.O. 2, 5245) **Règlement** sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (D. 518-85, 17 G.O. 2, 2119) **Règlement** sur les conflits d'intérêt à l'Institut québécois du cinéma (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 1) **Règlement** sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet Institut (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 2) **Règlement** concernant le Règlement numéro 2 sur le siège social de l'Institut québécois du cinéma (A.C. 3137-78, 51 G.O. 2, 6161) **Règlement** sur la rémunération, les indemnités et les autres avantages auxquels ont droit les membres de l'Institut québécois du cinéma (D. 2672-83, 3 G.O. 2, 99 et D. 1495-84, 30 G.O. 2, 3548) **Règlement** sur le remboursement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma (D. 2672-83, 3 G.O. 2, 99 et D. 1495-84, 30 G.O. 2, 3548)	Institut québécois du cinéma
Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)	**Arrêté ministériel** sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (A.M. 1986, 16 G.O. 2, 973 et A.M. 1989, 25 G.O. 2, 3107)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)		Conservatoire de musique et d'art dramatique
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)	**Règlement** sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 1 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2556-85, 1, G.O. 2, 7 et D. 1846-88, 53 G.O. 2, 6052) **Règlement** sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 2 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153 et D. 2556-85, 1, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des éditeurs au Québec (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 3 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'agrément des libraires (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 4 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 5)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2)	**Règlements** généraux (1985, 44 G.O. 2, 5918) **Règlements** du fonds de dotation (1987, 1 G.O. 2, 33)	Institut québécois de recherche sur la culture

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20)	**Règlement** sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Affaires culturelles (D. 973-88, 29 G.O. 2, 3622 et 38 G.O. 2, 4865)	Direction générale de l'administration/sous-ministre
	Règlement de l'Académie de musique du Québec sur le concours du Prix d'Europe (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 1 et D. 211-89, 10 G.O. 2, 1732 et 20 G.O. 2, 2835)	Direction générale des arts et des lettres
	Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 3 et D. 170-85, 8 G.O. 2, 1293)	Direction générale des arts et des lettres
	Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 4)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)	**Règlement** sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 507-86, 20 G.O. 2, 1295 et D. 1944-89, 3 G.O. 2, 96)	Direction générale des arts et des lettres
	Règlement d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 508-86, 20 G.O. 2, 1303)	Musée des beaux-arts de Montréal
	Règlement spécial d'emprunt du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 994-87, 28 G.O. 2, 3761)	
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)	**Règlement** sur la régie interne du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1707-86, 52 G.O. 2, 4694)	Musée d'Art contemporain
	Règlement sur les comités du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1708-86, 51 G.O. 2, 4639)	
	Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 2089-85, 48 G.O. 2, 6219)	
	Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'oeuvres d'art par le Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 210-89, 10 G.O. 2, 1731)	
	Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (D. 701-85, 21 G.O. 2, 2547)	Musée de la civilisation
	Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (D. 255-89, 11 G.O. 2, 1803)	
	Règlement de régie interne du Musée du Québec (D. 654-85, 18 G.O. 2, 2255)	Musée du Québec
	Règlement sur les conditions d'acquisition des oeuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (D. 366-87, 15 G.O. 2, 1847)	
Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., c. S-17.01)	**Règlements** sur les emprunts de la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, c. S-18.3, r. 3)	Société générale des industries culturelles
	Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (D. 1845-85, 44 G.O. 2, 5930)	
	Règlement déterminant un secteur d'intervention de la Société de développement des industries de la culture et des communications (D. 49-87, 6 G.O. 2, 1167)	

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)	**Règlement** de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (D. 967-86, 32 G.O. 2, 3273)	Société de la Place des arts
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)	**Règlement** sur les employés de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 1) **Règlement** de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 2)	Société du Grand Théâtre de Québec
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) (modifiée par 1988, c. 69)		Direction générale des arts et des lettres Commission de reconnaissance des associations d'artistes
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S.-32.01		Direction générale des arts et des lettres Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Annexe 3
Liste des organismes gouvernementaux et des membres des conseils d'administration

Commission des biens culturels

Cyril Simard, président
Jean Lavoie, vice-président
Michel Bégin
Louise Brunelle-Lavoie
Jean-François Martel
David Denton
Jean Simard
Yvan Gauthier
Paule D. Houle
Stefan Laszkowki
Louise Cobetto
Jean-Yves Rousseau

Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Denis Hardy, président
Nicole Picard, vice-présidente
Francine Côté
Jean-Pierre Tremblay

Institut québécois du cinéma

André Link, président
Paule Baillargeon
Roger Frappier
Jean-Daniel Lafond
Sylvie Lalande
Hélène Lauzon
André Duquet
Jacques Patry
Louise Pelletier
Sylvie Sauriol

Musée d'art contemporain de Montréal

Mariette Clermont, présidente
Sam Abramowitch
Claude Hinton
Claudette Hould
Marissa Nuss
Paul Noiseux
Jean Courville
Robert Turgeon

Musée de la civilisation

Roger Décary, président
Claude Thivierge
Francine Brousseau
Edward Anthony Price
Jacques Godin
Monique Nadeau-Saumier
Michael McCormack
André Daviault
Raymond Sirois

Musée du Québec

Jean-Guy Paquet, président
André Barnard
Laurent Hamel
Marcel Junius
Jean-Pierre Hillinger
Madeleine Gobeil-Trudeau
Loïc Bernard
Pierrette Marois

Société de la Place des arts de Montréal

Danièle Touchette-Robitaille, présidente
Louis Bernard
Claude Des Rosiers
Alan B. Gold
Jean-Claude Keromnes
Louise Lemieux-Bérubé
Jean Morissette
Barbara Seal
Salomon Oziel

Société du Grand Théâtre de Québec

Louis Vézina, président
Henri A. Dutil
Louise Jean
Séverin Lachapelle
Georges R. Thériault
Constance De Lottinville
Doria Tremblay
Claude Vadeboncoeur

Société générale des industries culturelles

Charles Denis, président-directeur général
Robert Brisebois, vice-président
Huguette Lallouz, vice-présidente
Sylvie Desrosiers
Huguette Gauthier
Robert Daudelin
Pierre Desjardins
Albert Jessop
Richard Laferrière
Robert Pilon
Pierre Goyette

Régie du cinéma

Claude Benjamin, président
Louise Limoges
Julie Paquet

Bibliothèque nationale du Québec

Philippe Sauvageau, président-directeur général
Jacques Girard, vice-président
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
Lise Lachance
André Rousseau
Robert Baillie
Carole Levert
Maurice Lemire

Annexe 4
Liste des adresses du Ministère

Siège social : programmes centraux — gestion interne

Cabinet de la ministre

Bureau des sous-ministres

Secrétariat du Ministère

Direction des relations intergouvernementales

Direction des communications

Direction des politiques et de l'évaluation

Direction de la recherche et de la statistique

Direction de la vérification interne

Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux

Direction générale des arts et des lettres

Direction générale du patrimoine

Direction générale des régions

Direction générale de l'administration
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Directions régionales du Ministère
Direction du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Direction du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Direction de Québec et de Chaudière-Appalaches
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction de la Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 2e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Direction de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, 3e étage
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Direction de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval
454, Place Jacques-Cartier, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6N5

Direction de la Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau 500
Baie-Comeau — Secteur Mingan
(Québec)
G5C 1C5

Direction du Nord-du-Québec
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction de la Montérégie
100, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X3

Archives nationales du Québec

Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Québec et de Chaudière-Appalaches
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de la Montérégie
Archives nationales
1945, rue Mullins
Montréal (Québec)
H3K 1N9

Direction des autres régions
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Casault
Québec (Québec)
G1V 4N1

Centre d'archives de l'Est-du-Québec
337, rue Moreault, sous-sol
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Centre d'archives du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est
Local C-103, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Centre d'archives régional Mauricie — Bois-Francs
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, rez-de-chaussée
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 4C2

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P3

Centre d'archives de la Côte-Nord
649, boulevard Laure
Sept-Iles (Québec)
G4R 1X8

Conservatoires de musique et d'art dramatique

Direction générale des conservatoires
580, Grande Allée Est
4e étage, bureau 420
Québec (Québec)
G1R 2K2

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec)
G5L 8M2

Conservatoire de musique de Chicoutimi
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 6R8

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G1

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec)
G1R 4A6

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Case postale 1146
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K8

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire de musique de Hull
430, boul. Alexandre-Taché
Case postale 1210
Hull (Québec)
J9A 1M7

Conservatoire de musique de Val d'Or
1220, 7e Rue
Val d'Or (Québec)
J9P 5S7

Centre de conservation du Québec
Centre de conservation du Québec
1825, rue Semple
Québec (Québec)
G1N 4B7

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en juillet 1991
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide Inc. à Loretteville